

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU SPORT EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

Partie 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

Panorama de la pratique sportive p.9
La pratique licenciée p.10
La pratique libre p.15
L'offre sportive pour tous les publics p.16

Partie 2 : Des espaces de pratique participant au rayonnement régional

Le maillage territorial par les équipements p.25
Les espaces de pratique de nature p.32

Partie 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale

Engagement bénévole et vie associative p.41
Les publics prioritaires p.44
La prévention contre les violences p.46

Partie 4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire

Le sport de haut niveau p.51
Le sport professionnel p.53
Les événements sportifs p.55
Les grands équipements sportifs p.58
Paris 2024 p.59

Partie 5 : Une filière au service du développement économique régional

La filière économique p.65
L'emploi dans la branche sport p.69
Le tourisme sportif p.72

Bibliographie p.77

Les Conférences régionales du Sport :

Outil pour une politique sportive territoriale et concertée

La Conférence régionale du Sport de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans le renouvellement de la gouvernance du sport français, avec la création de l'Agence nationale du Sport par la loi du 1^{er} août 2019. Cette nouvelle instance, pensée comme la pierre angulaire du sport dans le pays, regroupe les acteurs sous la forme de quatre collèges :

- Le collège de l'État,
- Le collège du mouvement sportif,
- Le collège des collectivités territoriales,
- Le collège des acteurs économiques et sociaux.

Le décret du 20 octobre 2020 instaure la déclinaison territoriale de cette nouvelle gouvernance, grâce à l'installation des Conférences régionales du Sport (CRdS). En cohérence avec les priorités nationales, ces conférences ont deux objectifs :

- L'élaboration du **Projet sportif Territorial (PST)**, qui s'appuie sur un diagnostic partagé préalablement élaboré, et devant donner les axes prioritaires pour les 5 prochaines années de la stratégie sportive dans la région.
- L'installation d'une ou plusieurs **Conférence(s) régionale(s) des Financeurs**, dont le but est la mise en relation des acteurs afin d'obtenir des co-financements pour le déploiement des actions prioritaires identifiées dans le PST.

Le diagnostic de la Conférence régionale du Sport est donc une première étape aux travaux de cette nouvelle instance. Il doit permettre de faire une photographie du sport, tout en mettant en exergue les spécificités et les enjeux de la région. Il permet également de partager les bonnes pratiques et dispositifs mis en place par certains acteurs de la région, afin de contribuer à la coopération et la cohésion de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Le diagnostic sert également de base de réflexion pour l'élaboration du Projet sportif Territorial.

L'installation de la Conférence régionale du Sport de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est faite le 13 avril 2021, avec l'élection de son président, d'Hervé Liberman (président du CROS) et de deux vice-présidents, Laurent Bonnet (adjoint au sport de la ville de Toulon) et Jean-Daniel Beurnier (membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur). S'en sont suivies des sessions de travail, et plus particulièrement une tournée départementale afin de rencontrer l'ensemble des acteurs du sport, au printemps 2022.



Méthodologie de construction du diagnostic

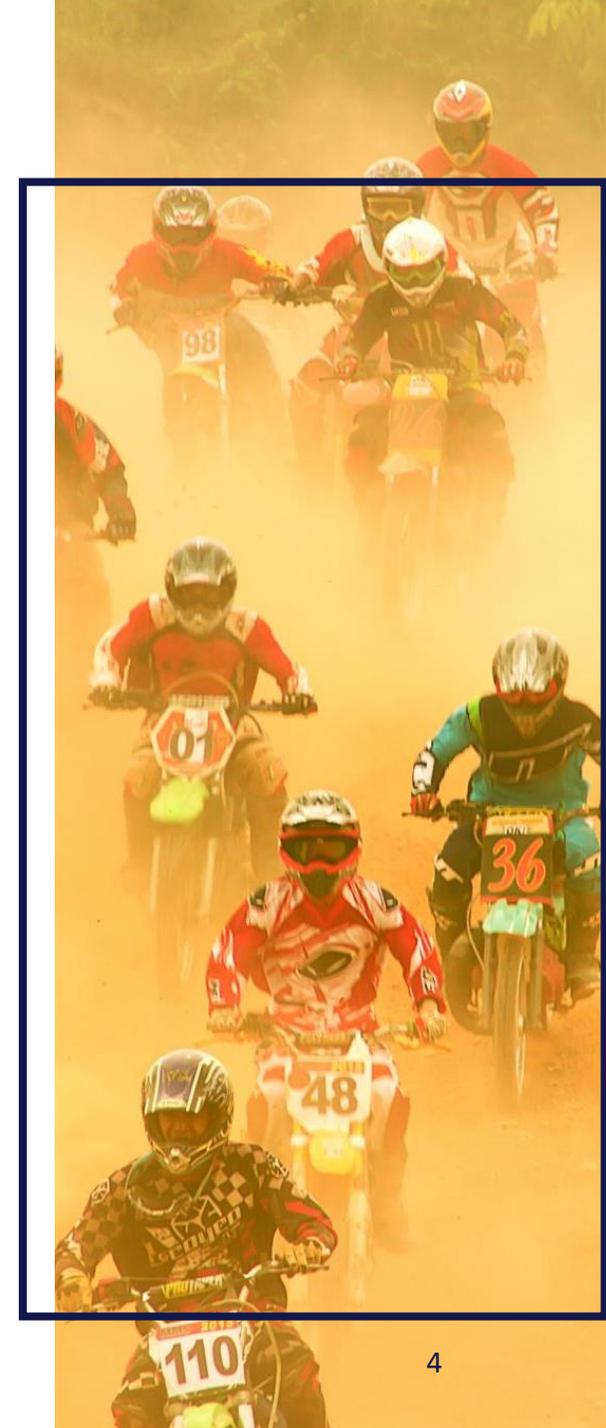
Ce diagnostic a été réalisé entre avril et juin 2022, en lien avec les services de l'Etat et le CROS de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La première étape a été un travail d'analyse documentaire approfondi, dans le but de réaliser un état de la littérature. Cette première analyse quantitative a été complétée par une dizaine d'entretiens avec des personnes identifiées par le groupe projet de la Conférence régionale du Sport. Ces entretiens avaient pour objectif de compléter les premiers éléments d'analyse issus de l'étude documentaire, puis de discuter des spécificités régionales, à savoir les atouts et les faiblesses de la région, au regard des enjeux qui pèsent sur le sport et ses acteurs.

Ce travail a permis d'aborder un large spectre du sport en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans toutefois couvrir l'ensemble des thématiques. D'autres personnes ont ainsi été contactées afin d'apporter leur expertise sur certains sujets spécifiques. Deux réunions ont également été organisées pour échanger avec le Comité technique, permettant de confronter les analyses présentées et d'assurer la collégialité de la démarche. La démarche s'est achevée par une réunion avec le Comité stratégique dont l'objectif était d'échanger et valider le diagnostic.

Ce diagnostic a donc été construit de manière à couvrir l'ensemble des thématiques dans lesquelles intervient le sport en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans pour autant avoir l'ambition d'être exhaustif. Le terme sport sera donc abordé sous ses multiples formes, que ce soit la pratique licenciée, le sport de haut niveau ou le sport professionnel, mais également la pratique sportive libre ou encore le sport-santé. Au-delà de l'analyse de la pratique, le diagnostic révèle que le sport détient un véritable rôle social et économique, tant sur l'aspect cohésion sociale qu'au niveau de son attractivité territoriale. Afin de couvrir l'ensemble de ces thématiques, ce diagnostic s'articule autour de cinq axes :

- L'enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives,
- Les espaces de pratique qui participent au rayonnement régional,
- Le sport, facteur de cohésion sociale,
- Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire,
- Une filière au service du développement économique régional.

Pour chacune de ces parties, après avoir fait un état des lieux de la situation du sport dans la région, une mise en perspective avec le contexte national sera réalisée. Cela permettra de mettre en lumière les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la thématique concernée. Les enjeux auxquels le sport devra faire face au cours des prochaines années sont également abordés en conclusion.



PARTIE 1 :

Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

1.1 Panorama de la pratique sportive

1.2 La pratique licenciée

- Des disparités territoriales de pratique licenciée
- Des disparités régionales dans les disciplines pratiquées
- Une sur-représentation des disciplines nautiques
- Une spécificité : les sports automobiles
- La pratique licenciée féminine

1.3 La pratique libre

1.4 L'offre sportive pour tous les publics

- Un développement nécessaire de la pratique sportive à tout âge
- Le déploiement de la politique sport-santé
- L'état des lieux de l'offre para-sportive
- Des disparités régionales dans l'accès au para-sport et au sport adapté



Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

L'émergence d'une nouvelle demande sportive

Si la pratique sportive licenciée s'est développée très rapidement des années 1950 au début des années 1980, sa progression a été fortement ralentie dès les années 1990. L'année 2018 marque d'ailleurs un tournant dans le sport fédéral, puisque c'est la première année qui enregistre une baisse du nombre de licences délivrées. Le rapport à la pratique sportive a changé, passant d'une pratique mono-discipline basée sur la performance à une multi-pratiques motivée par la recherche de bien-être et de plaisir.

Si la pratique sportive autonome s'est accélérée avec la crise sanitaire, elle s'est considérablement développée au cours des 30 dernières années. Les pratiquants sont en demande d'une pratique qui s'adapte facilement à leurs contraintes. Les sports de nature, les équipements en libre accès et les offres sportives proposées par des structures commerciales répondent bien à ces attentes. Ce phénomène reste toutefois très difficile à quantifier compte tenu du manque de données sur le sujet.

Les tendances d'évolution des pratiques

Les pratiques sportives ont évolué sous l'influence de tendances sociétales, qui ont modifié l'approche au sport des pratiquants. En effet, le pratiquant adopte de plus en plus une posture de consommateur, en souhaitant faire du sport sans contrainte, « à la carte », changeant de discipline au grès de ses envies. Cela a favorisé le développement des structures sportives commerciales qui proposent une offre complémentaire à celle du mouvement sportif, entraînant l'émergence de nouvelles disciplines (padel, foot à 5, ...). Cette posture a également été encouragée par la digitalisation de la pratique sportive, avec une utilisation plus grande de la technologie rendant plus ludique la pratique sportive autonome. Enfin, le développement des mobilités actives est une tendance notable de ces dernières années, encouragée par les confinements successifs en 2020-2021. Déjà au cœur des politiques publiques avant la crise sanitaire, les collectivités et en particulier les municipalités ont dû s'adapter à l'explosion de nouveaux modes de déplacement. Dans un contexte de contrainte environnementale croissante, la mobilité des personnes constitue un des enjeux majeurs dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le développement des mobilités actives apparaît, dès lors, comme l'option à favoriser face à ce défi.



Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

La pratique sportive des différents publics

La pratique des jeunes

Les jeunes de moins 15 ans représentent 40% des licences délivrées en France en 2020, soit 6,3 millions de licences. De fait, seulement une personne sur sept ne pratique pas d'activité physique chez les 15-24 ans. Globalement, la pratique sportive est relativement répandue chez les jeunes, puisque les 15-39 ans sont en majorité des pratiquants assidus. Ils pratiquent plus souvent et plus de disciplines que les autres catégories d'âge.



Le développement de la pratique féminine

La pratique sportive féminine s'est développée ces dernières années. A l'échelle nationale, la part de licences féminines atteint presque les 40% en 2020 et ces dernières sont mêmes majoritaires dans les fédérations multisports, avec près de 53% des licences, soit 300 000 licences supplémentaires par rapport aux hommes.



La pratique des séniors

Le vieillissement de la population pose la question de l'accès de cette partie de la population à la pratique sportive. L'offre à destination des séniors reste souvent peu diversifiée et irrégulière selon les territoires. Elle est aussi très mal connue de ce public.



La pratique des personnes en situation de handicap

Les fédérations sportives ont lancé des programmes pour encourager la pratique des personnes en situation de handicap au sein de leurs clubs. Par ailleurs, le développement de l'offre para-sportive a été soutenu par la stratégie nationale sport et handicaps 2020-2024, qui se structure autour de quatre axes :

- Favoriser et faciliter l'accès à la pratique physique et sportive,
- Développer et structurer une offre de pratique adaptée aux besoins,
- Améliorer la performance française aux Jeux Paralympiques,
- Piloter et évaluer.

Malgré les politiques en ce sens et l'engagement croissant des acteurs sportifs, cette population présente encore des taux de pratique largement inférieur à la population globale.

Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

La politique de sport-santé

La pratique sportive adaptée s'est considérablement développée au cours des dernières années, soutenue par une politique gouvernementale volontariste, via la Stratégie nationale sport-santé 2019-2024. Cette politique a été pensée de manière transversale par le ministère des Solidarités et de la santé, autour de quatre axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive,
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique,
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants,
- Le renforcement et la diffusion des connaissances.

Cette politique s'appuie principalement sur les maisons sport-santé qui assurent son déploiement dans les territoires.

La contrainte environnementale

La contrainte environnementale risque de se renforcer au cours des prochaines années, exerçant une pression de plus en plus forte sur les conditions d'exercice de la pratique sportive. Selon différents experts, la pratique physique est déconseillée au-delà de 32°C. Les prévisions présentées par WWF dans son rapport sont assez alarmantes :

- Scénario +2°C : +10 jours de chaleur à Nice et 11 jours à Marseille
- Scénario +4°C : +38 jours de chaleur à Nice et 45 jours à Marseille, le maximum en France étant de +66 jours prévus dans les Hautes-Alpes.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur risque de figurer parmi les régions françaises les plus affectées par les hausses de chaleur dans les prochaines années, une variable qui doit dès à présent être intégrée dans la stratégie sportive régionale. À titre d'exemple, dans un scénario à +4°C, les runners perdraient 50 jours de pratique dans les villes de Nice et Marseille ; les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence faisant partie des départements français les plus concernés.



1.1 Panorama régional de la pratique sportive

Le taux de pratique des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est très proche de la moyenne nationale, tout comme les habitudes de pratiques qui s'approchent des tendances nationales, même si les taux de pratique sont légèrement inférieurs.

Parmi les pratiquants, la fréquence de pratique est également proche de la moyenne nationale. L'activité physique a lieu le plus souvent en autonomie, en milieu naturel (31%) ou au sein d'une installation sportive (29%).

83%
des pratiquants de la région ont une pratique régulière : au moins une fois par semaine (taux similaire à la moyenne nationale)

65%
des habitants de la région ont pratiqué au moins une activité sportive au cours des 12 derniers mois (66% en France)

58%
des sportifs de la région pratiquent avant tout en autonomie

Source :

INJEP, Fiche régionale du sport. Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, 2020

* Les chiffres présentés concernent les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, aucune donnée exclusive à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'étant disponible.

Fréquence hebdomadaire de pratique des sports

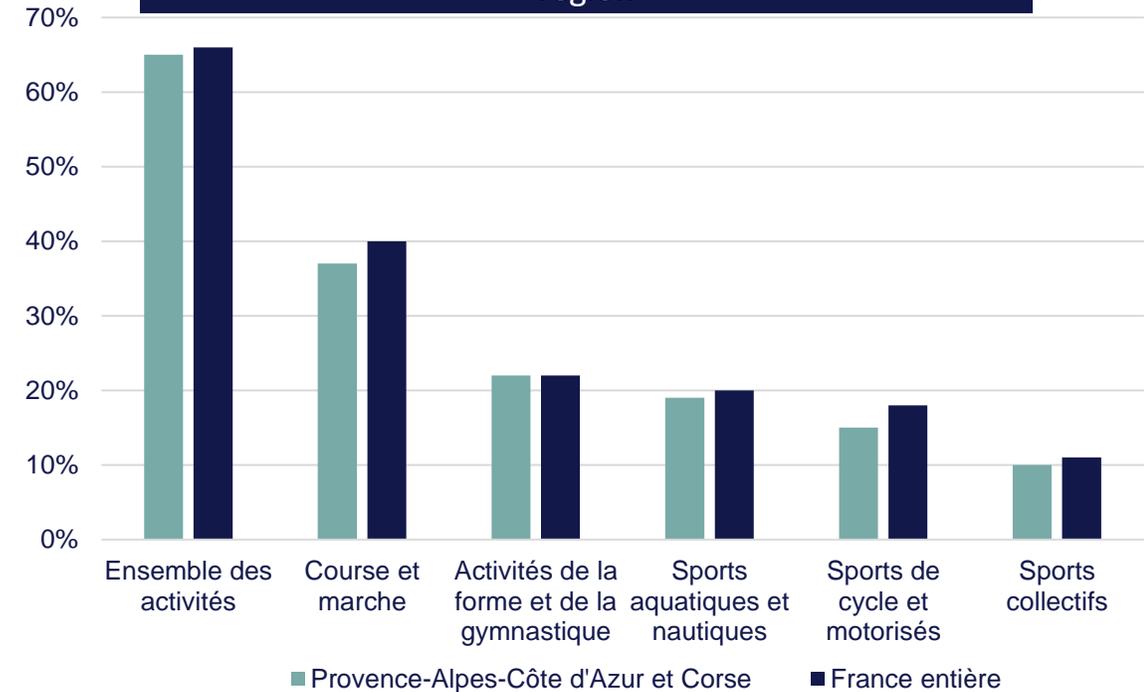


■ Plus de 3 fois ■ De 1 à 3 fois ■ Moins d'1 fois

Clés de lecture :

- 48% des sportifs pratiquent leur activité principale une à trois fois par semaine.

Taux de pratique sportive pour les univers principaux de la région



Clés de lecture :

- Le taux de pratique régionale de la course et la marche est de trois points inférieur au taux national.

1.2 La pratique licenciée

1.2.1 Des disparités territoriales de pratique licenciée

Le niveau de la pratique sportive licenciée dans la région est relativement similaire du niveau national (24%). Toutefois, cela masque de fortes disparités entre les départements de la région.

Trois tendances se dessinent :

- Les départements **Alpins** sont ceux avec **le taux de pratique encadré le plus élevé**, avec un phénomène très net dans le cas des Hautes Alpes.
- Le département des **Alpes Maritimes**, département urbanisé avec une part de seniors relativement importante, est le département avec **la proportion de la population licenciée la plus faible**.
- Les trois autres départements ont un niveau de population licenciée compris entre 21 et 22%, soit **proche de la moyenne nationale**.

22%

de la population régionale licenciée,
soit 1,12 millions de personnes

7,09%

des Français sont licenciés en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
où vit 7,81% de la population

Part de population licenciée dans la région



Clé de lecture :

- 21,94% des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possèdent une licence sportive.

1.2 La pratique licenciée

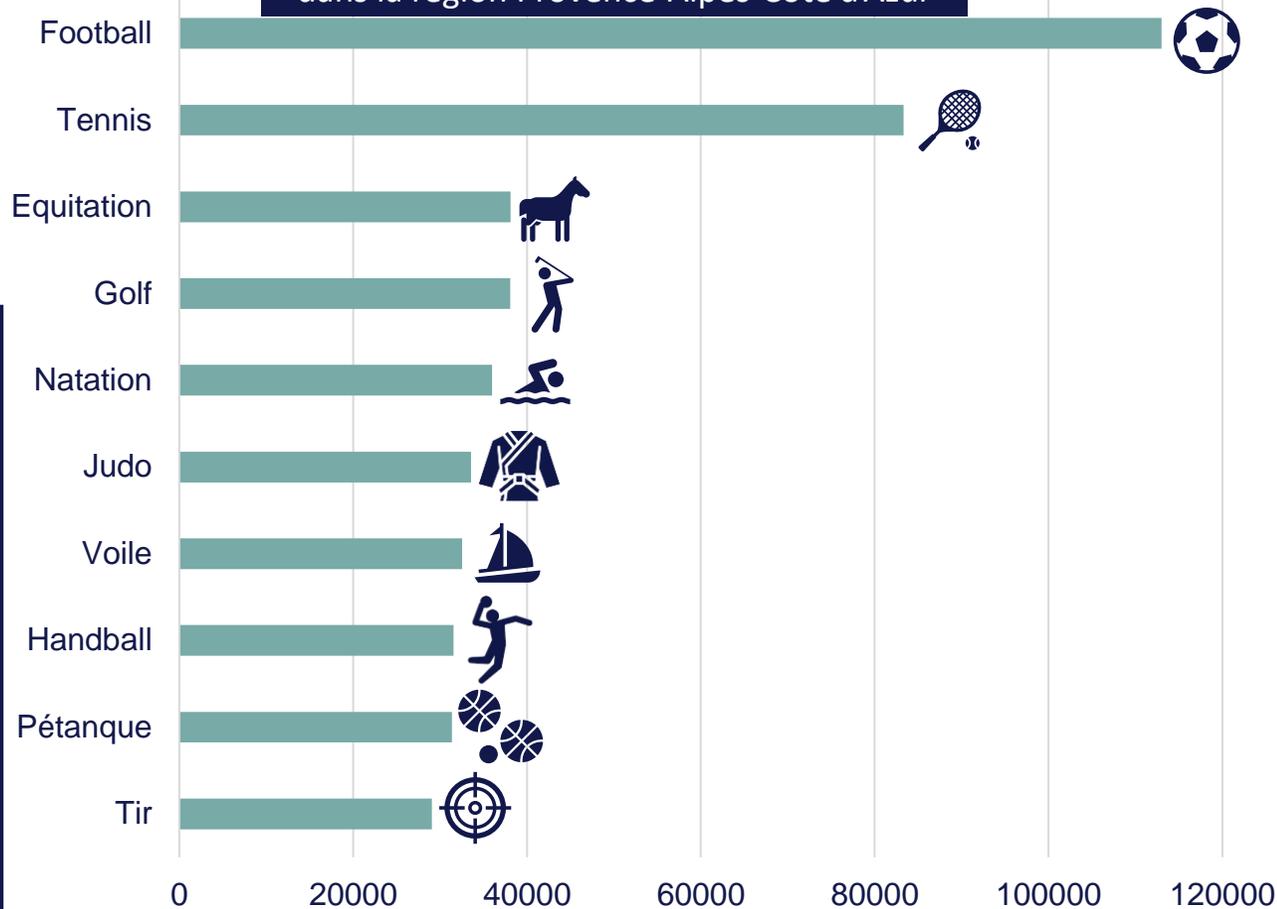
1.2.2 Des spécificités régionales dans les disciplines pratiquées

Si le podium des disciplines avec le plus de licenciés est similaire au top 3 national, quelques spécificités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent être soulevées :

- Le **basket**, sous représenté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec près de 26 000 licenciés, alors que la fédération arrive en quatrième position au niveau national.
- Il fait partie, avec la **gymnastique** et le **rugby**, des sports présents dans le top 10 national mais pas dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La **pétanque** est la seule fédération non olympique dans le top 10 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette fédération a une forte empreinte régionale, son siège étant situé à Marseille. À l'échelle du pays, aucune fédération non olympique n'intègre le top 10 des fédérations avec le plus de licenciés.
- Elle fait partie, avec la **voile** et le **tir**, des trois fédérations du top 10 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ne sont pas présents dans le top 10 national.

Source :
INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020

Top 10 des disciplines avec le plus de licenciés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Clé de lecture :

- 113 001 personnes sont licenciées auprès de la FFF dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plus de 125 000

licenciés auprès des fédérations scolaires et universitaires (USEP, UNSS, FF Sport universitaire)

1.2 La pratique licenciée

1.2.3 Une surreprésentation des disciplines nautiques

Plus de
75 000 licenciés
pratiquent un sport nautique dans la région



FF ÉTUDES ET SPORTS SOUS MARINS

- 17 000 licenciés, soit 11% des licenciés de la fédération
- 109 structures commerciales
- Première région de France en termes de formation des plongeurs
- Siège de la fédération à Marseille



FF VOILE

- Près de 34 000 licenciés, 2^{ème} région de France après l'Île-de-France
- 155 clubs affiliés
- Des clubs qui bénéficient du tourisme pour diversifier leurs revenus et accueillir des pratiquants tout au long de l'année



FF CANOË KAYAK

- Près de 4 000 licenciés
- 47 clubs affiliés
- Pratique licenciée multipliée par 3 entre 1988 et 2015

1.2 La pratique licenciée

1.2.4 Une spécificité régionale : les sports automobiles

Porté par un équipement de renommée internationale, le circuit Paul Ricard situé au Castellet, les sports automobiles connaissent un dynamisme important au cours des dernières années. Différents éléments ont contribué à susciter cet engouement :

DES CHAMPIONS :

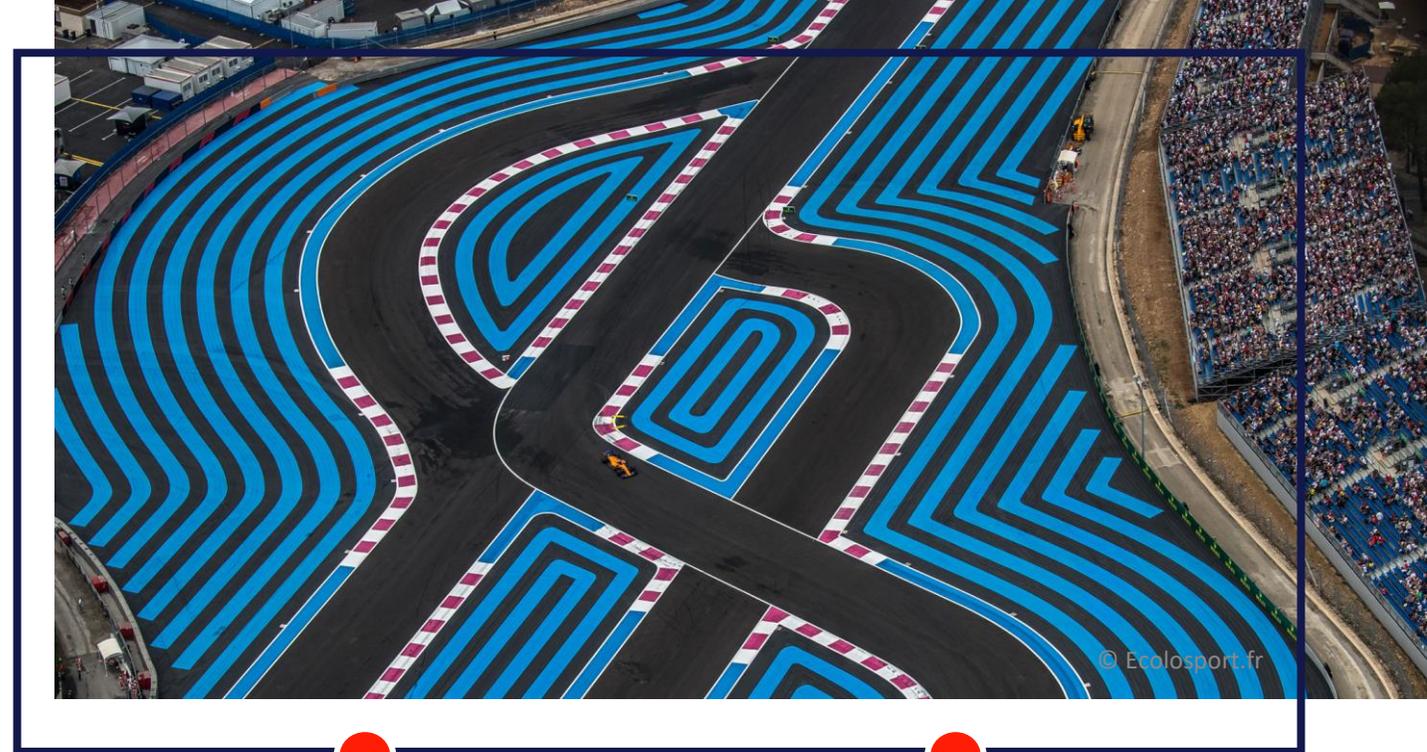
*Fabio Quartararo, Champion du monde de moto GP en 2021
Johann Zarco, 5^{ème} du circuit de moto GP en 2021*

UNE MÉDIATISATION IMPORTANTE :

*Des compétitions diffusées en clair
Des séries et des documentaires, à l'image de Drive to Survive sur Netflix de MotoGP Unlimited sur Amazon Prime*

DES ÉVÈNEMENTS :

*Évènements d'envergure internationale comme le GP F1 de France et des évènements nationaux récurrents
Des records d'affluence au cours des dernières années*



10,5%

des clubs affiliés à la FF Automobile
sont basés en région Provence-
Alpes-Côte d'Azur

11,8%

des licenciés de la FF Motocyclisme
sont basés en région Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Le circuit Paul Ricard dispose de certaines spécificités qu'il est intéressant d'évoquer. C'est un des rares équipements de cette envergure à être totalement privé. Toutefois, les liens avec le mouvement sportif sont permanents, trois clubs sportifs y résident et l'ensemble des évènements organisés le sont en lien avec le mouvement sportif local.

Par ailleurs, le circuit s'est engagé dans une démarche environnementale ambitieuse. Il fait partie des deux seuls circuits au monde à avoir obtenu le label FIA et un conseil environnemental a été institué pour échanger régulièrement avec les collectivités locales, les associations écologistes et les riverains du circuit.

1.2 La pratique licenciée

1.2.5 La pratique licenciée féminine

Comme à l'échelle nationale, **les femmes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont moins nombreuses que les hommes à avoir une pratique sportive licenciée**. Le pourcentage de femmes licenciées est plus faible qu'à l'échelle nationale. Des disparités infra-régionales existent. En effet, les départements dans lesquels le taux de pratique licenciée est le plus élevé sont également ceux où le taux de féminisation des licences est le plus important.

Comparaison de la féminisation des licences selon les régions

	Taux de pénétration des licenciés (en %)	Nombre licences femmes	Population femmes	% de femmes licenciées	% de licenciés femmes
Auvergne-Rhône Alpes	26,30%	807 144	3 976 241	20,30%	39,62%
Bourgogne-France Comté	21,94%	243 635	1 436 950	16,96%	39,66%
Bretagne	26,48%	355 445	1 732 270	20,52%	39,83%
Centre-Val de Loire	23,57%	244 084	1 323 739	18,44%	40,28%
Corse	20,50%	23 814	176 527	13,49%	33,81%
Grand Est	22,07%	483 229	2 846 125	16,98%	39,41%
Hauts de France	20,25%	454 611	3 092 488	14,70%	37,40%
Île-de-France	19,28%	897 319	6 365 703	14,10%	37,82%
Normandie	21,52%	285 350	1 713 826	16,65%	39,94%
Nouvelle-Aquitaine	24,43%	575 933	3 130 819	18,40%	39,07%
Occitanie	23,01%	521 071	3 085 452	16,89%	37,91%
Pays de la Loire	26,63%	403 337	1 963 138	20,55%	39,56%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21,94%	419 571	2 662 024	15,76%	37,50%
France métropolitaine	22,57%	5714543	33 679 437	16,97%	38,78%

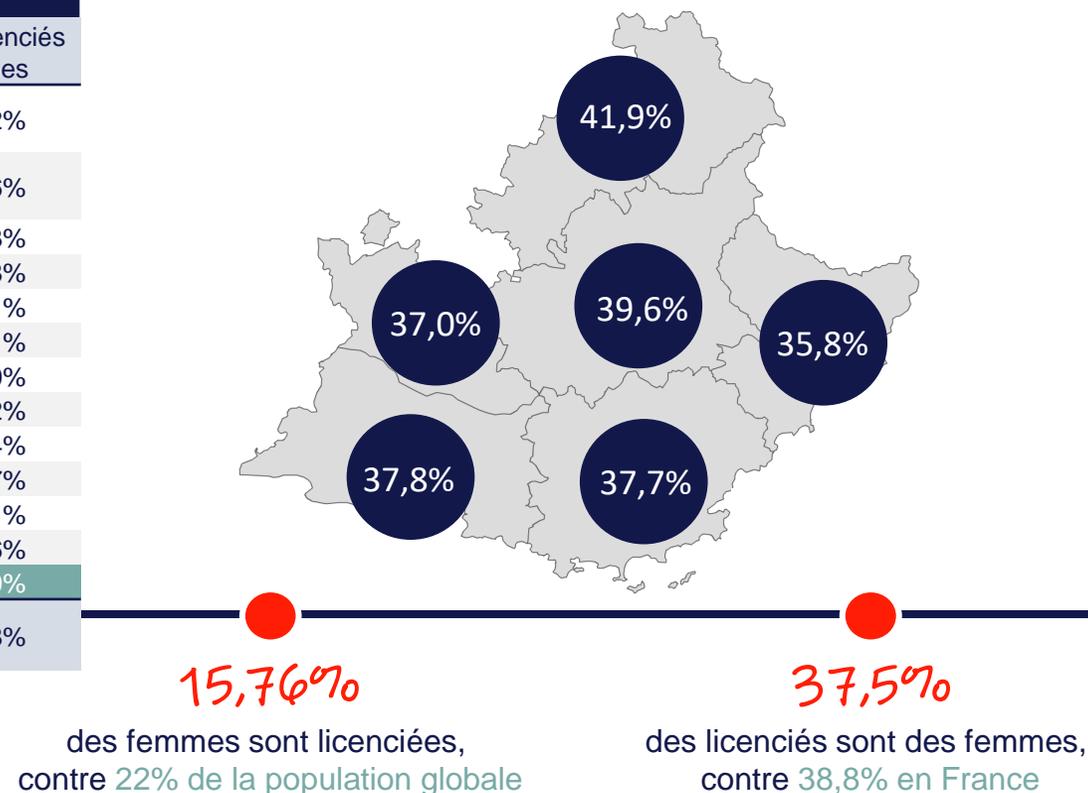
Clés de lecture :

- 21,94% de la population vivant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède une licence.
- 15,76% des femmes vivant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur possèdent une licence.
- 37,50% des licenciés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont des femmes.

Sources :

INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020
 INSEE, Les résultats du recensement de la population, 2020

Comparaison départementale de la part de licenciés femmes



1.3 La pratique libre

Si la pratique libre et autonome peut s'avérer difficilement quantifiable, le constat d'une amplification du phénomène depuis plusieurs années ne souffre d'aucune contestation. La volonté des individus de réduire la contrainte pouvant entourer la pratique licenciée, conjuguée à une digitalisation des activités physiques et sportives, constituent un terreau favorable au développement des pratiques autonomes. La crise sanitaire, et les différentes phases de confinement qui en ont découlées, ont renforcé ces comportements sportifs. Alors que les installations sportives étaient fermées, la pratique à domicile et les activités de plein air ont nécessairement été plébiscitées, jusqu'à faire évoluer les habitudes de pratique d'un bon nombre d'individus.

Par ailleurs, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche un taux de pratiquants autonomes important, dépassant de 6 points la moyenne nationale. La multiplicité des espaces de pratique de pleine nature au sein de la région peut participer, dans une certaine mesure, à cette spécificité régionale. Ces espaces de pleine nature offrent la possibilité de se livrer à une grande diversité de pratiques ne nécessitant pas nécessairement d'encadrement et peuvent donc contribuer à l'importance de ce chiffre entourant la pratique autonome.

Alors que la majorité des sportifs régionaux se livre à leur pratique sportive de manière autonome, l'accompagnement et le soutien octroyé à ces activités physiques méritent une attention particulière dans le cadre de la définition d'une stratégie de développement des pratiques sportives bénéficiant au plus grand nombre.

Source :

INJEP, Fiche régionale du sport. Provence Alpes Côte d'Azur et Corse, 2020

* Les chiffres présentés concernent les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, aucune donnée exclusive à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'étant disponible.

31%

des sportifs de la région pratiquent leur activité principale en milieu naturel, 21% d'entre eux privilégient leur domicile

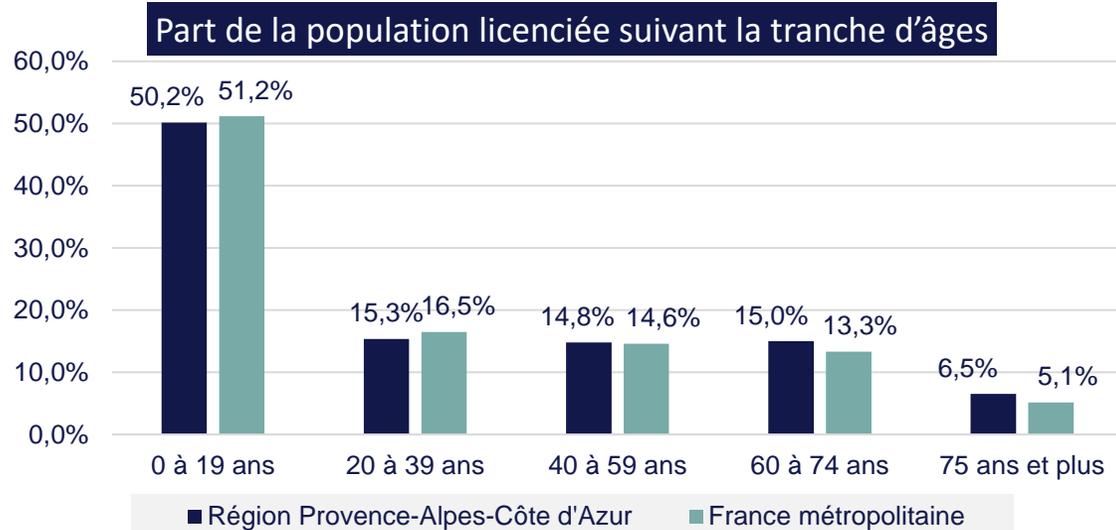
58%

des sportifs pratiquent avant tout en autonomie dans la région, contre 52% en France



1.4 L'offre sportive pour tous les publics

1.4.1 Un développement nécessaire de la pratique sportive à tout âge



Clé de lecture :

- 50,2% des 0-19 ans vivant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont licenciés auprès d'une fédération sportive.

La proportion importante de séniors qui caractérise la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se répercute automatiquement sur la répartition des licences en fonction des tranches d'âges. C'est ainsi que la part des licences détenues par des 0-19 ans est légèrement plus faible qu'au niveau national (1,5 point de moins) alors que la part des licences détenues par des 75 ans et plus est 2 points supérieurs à la moyenne nationale.

La surreprésentation des personnes de plus de 60 ans au sein de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur nécessite d'être prise en compte dans les réflexions liées à l'accessibilité des pratiques et l'adaptation des offres aux publics séniors.

UNE RÉGION À LA POPULATION VIEILLISSANTE

La région connaît un ralentissement de sa croissance démographique depuis plusieurs années. Entre 2009 et 2017, elle était de 0,4 contre 0,8/0,9 en Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes et Pays de la Loire. L'INSEE fait désormais des projections à 0,2 pour les prochaines années.

Dans le même temps, la population régionale vieillit. Le nombre de jeunes et d'actifs diminue tandis que le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus va doubler d'ici 2050.

22,4%
de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur a entre 0-19 ans, contre 24,1% en France métropolitaine

11,4%
de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur a plus de 75 ans, contre 9,4% en France métropolitaine

1.4 L'offre sportive pour tous les publics

1.4.2 Le déploiement de la politique sport-santé

Un exemple d'initiative départementale

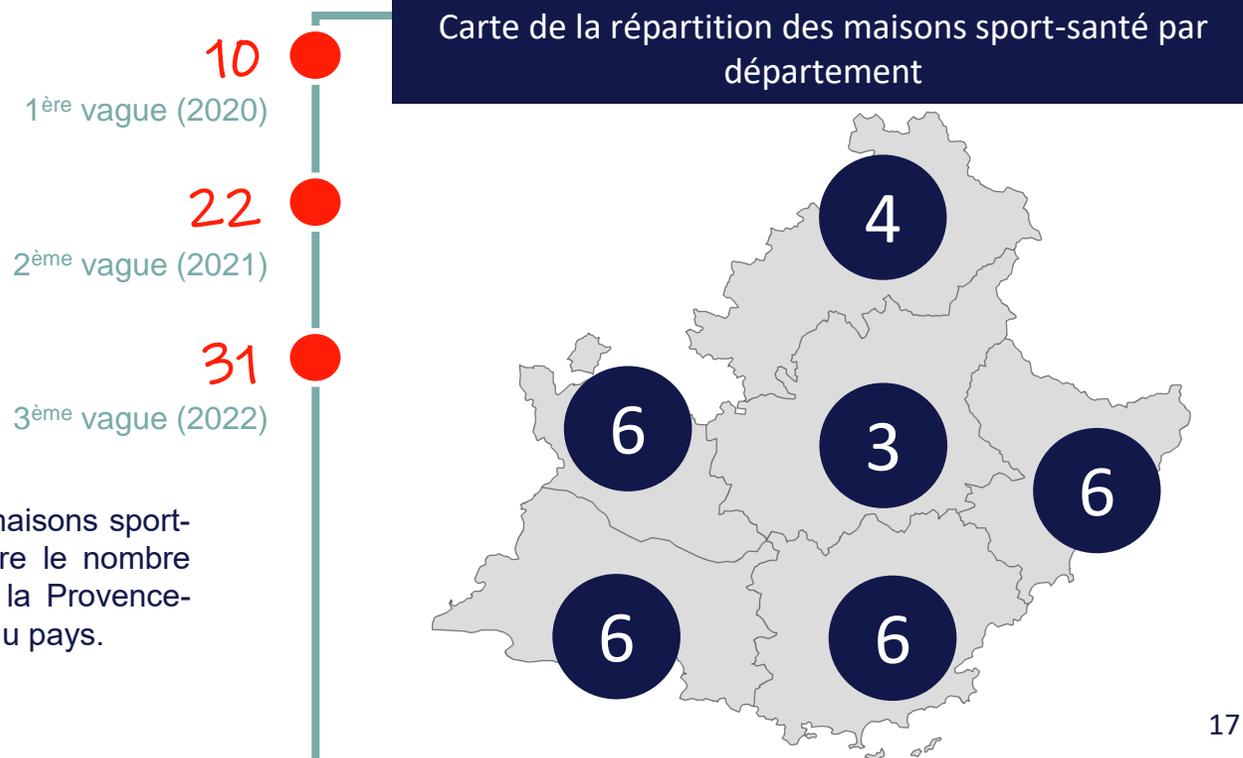
S'inscrivant dans une démarche de sport-santé et d'adaptation de la pratique sportive à chacun, le **Département des Bouches-du-Rhône propose des bilans de santé complets aux jeunes âgés de 10 à 16 ans**. Les bénéficiaires potentiels du dispositif doivent être inscrits dans un club ou au sein d'une section sportive d'un collège et trois centres à Aubagne, Marseille et Aix-en-Provence sont en mesure d'assurer ce suivi médical. Ces bilans ont vocation à identifier des contre-indications éventuelles et de sécuriser par conséquent la pratique sportive des jeunes.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 7^{ème} région avec le plus de maisons sport-santé en France métropolitaine. Globalement, il y a une cohérence entre le nombre d'habitants et le nombre de structure sur le territoire. C'est le cas pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur puisque la région est également la 7^{ème} la plus peuplée du pays.

Sources :
Ministère des Solidarités et de la Santé
Département des Bouches-du-Rhône

En 2019, le sport-santé est entré dans une logique de structuration avec la création des maisons sport-santé. Reconnues par le ministère des Sports ainsi que le ministère des Solidarités et de la Santé, ces maisons sport-santé permettent aux patients souffrant de certaines pathologies et orientés par leurs praticiens, ainsi qu'à toute autre personne souhaitant pratiquer une activité physique, d'avoir une activité sportive adaptée et encadrée par du personnel médico-sportif, et notamment des enseignants en activité physique adaptée issus des filières STAPS.

Les maisons sport-santé se sont développées sur l'ensemble du territoire français via plusieurs vagues d'appels à projet, dans l'objectif d'atteindre 500 structures en 2022. A ce jour, on compte 436 maisons sport-santé en France, dont 31 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



1.4 L'offre sportive pour tous les publics

1.4.3 L'état des lieux de l'offre para-sportive

Chiffres de l'offre fédérale pour la FFH et la FFSA

	Nombre licences FFH	% de licences	Nombre clubs FFH	Nombre licences FFSA	% de licences	Nombre clubs FFSA	Licenciés / club
Alpes-de-Haute-Provence	31	0,08%	3	178	0,45%	6	23,2
Hautes-Alpes	110	0,25%	6	344	0,78%	4	45,4
Alpes-Maritimes	409	0,18%	20	315	0,14%	12	22,6
Bouches-du-Rhône	961	0,21%	38	916	0,20%	27	28,9
Var	483	0,21%	18	217	0,09%	13	22,6
Vaucluse	138	0,12%	9	345	0,29%	7	30,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 132	0,19%	94	2 315	0,21%	69	27,3
France	26 131	0,17%	1503	49 880	0,32%	1309	27,0

Clé de lecture :

- 303 personnes sont licenciées auprès de la FFSA dans les Alpes-de-Haute-Provence
- 1,26% des licenciés dans les Hautes-Alpes le sont auprès de la FFH.
- FFH : Fédération française Handisport
- FFSA : Fédération Française de Sport Adapté

L'analyse des données des licences et des clubs affiliés aux fédérations (handisport et sport adapté) est toujours délicate : les chiffres étant faibles, une variation même minime peut causer des écarts importants. De plus, les deux fédérations évoquées ne sont pas les seules à accueillir des publics en situation de handicap, puisqu'il existe à ce jour **26 fédérations délégataires en matière de parasport**.

Cependant, nous pouvons constater que la région est positionnée au niveau des moyennes nationales concernant la FF Handisport (FFH). Des écarts sont notables, notamment entre les Hautes-Alpes et les autres départements, avec un nombre de licenciés auprès de la FFH rapporté au nombre total de licenciés relativement plus important.

Les écarts entre département sont également importants en ce qui concerne les licences prises auprès de la FF Sport Adapté (FFSA), avec une proportion de licence significativement plus élevée dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Sources :

INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020
 INSEE, Les résultats du recensement de la population, 2020

1.4 L'offre sportive pour tous les publics

1.4.4 Des disparités régionales dans l'accès au parasport



Un exemple d'initiative départementale

S'appuyant sur la diversité de ses espaces de pratique de pleine nature, le **Département des Alpes-Maritimes a développé un dispositif inclusif autour du handi-voile et du handi-ski**. Au-delà de l'accessibilité de sessions de voile à des personnes en situation de handicap tout au long de l'année, le Département organise également une Tournée Handi Voile 06 dans différentes communes du littoral. Cette opération vise à donner de la visibilité au handi-voile et à étendre cette pratique inclusive. Dans le même sens, les Alpes-Maritimes soutiennent le para-ski, à travers l'achat de matériel adapté à destination des stations présentes sur le territoire et en proposant des formations spécifiques. Moniteurs comme particuliers peuvent ainsi se former gratuitement à l'accompagnement des personnes en situation en handicap dans leur pratique du ski, favorisant son accessibilité.

● **389 clubs**
para-accueillant en 2016
(selon le Handiguide des Sports),
soit **4%** des associations sportives

● **0,6%**
des licences prises dans la région le
sont auprès de la FFSA ou de la FFH

Le recensement des pratiques sportives des personnes en situation de handicap est complexe. De fait, s'il est simple de connaître le nombre de licences pour les fédérations handisport et sport adapté, peu de fédérations distinguent les personnes en situation de handicap parmi leurs licenciés. En se basant uniquement sur les chiffres des licences auprès de la FFSA et de la FFH, rapportés au nombre total de licenciés, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe dans la moyenne nationale.

Sources :
INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020
CPSF, Diagnostic territorial, 2020
Département des Alpes Maritimes

1.4 L'offre sportive pour tous les publics

1.4.5 Des disparités régionales dans l'accès au parasport

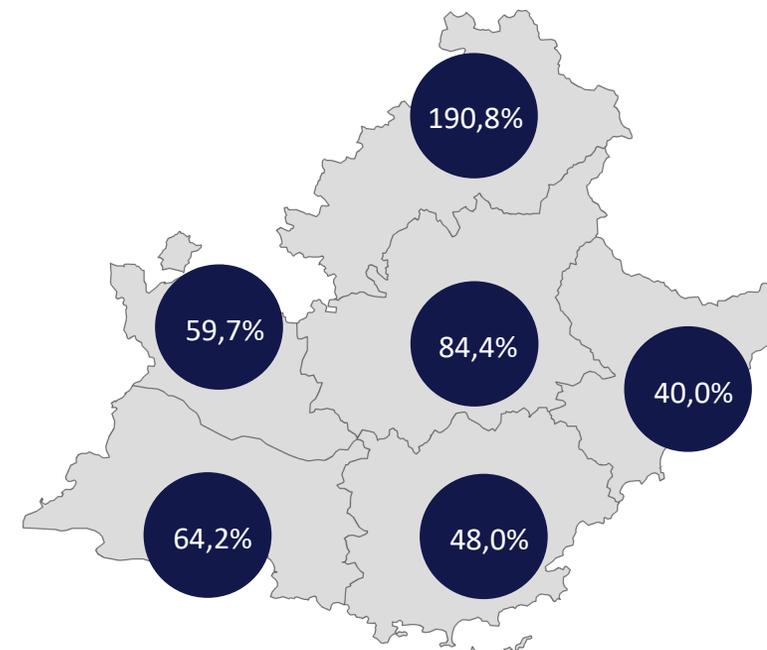
En fonction des départements, les territoires affichant la part de population licenciée la plus importante, sont également ceux où le nombre de licenciés de la FFSA et FFH (rapporté aux allocataires AAH ou AEEH) est le plus élevé. La dynamique est très nette dans les Hautes-Alpes, mais elle s'observe également dans les Alpes-de-Haute-Provence, soit les deux départements les plus ruraux de la région.



Cela peut être en partie expliqué par la mise en place dès 2014 d'un Plan Sport et Handicap dans le Département des Hautes-Alpes, qui s'articule autour de trois axes :

- La promotion de l'accueil des personnes en situation de handicap dans le milieu sportif,
- La promotion du sport en direction des jeunes en situation de handicap,
- Donner la possibilité aux personnes en situation de handicap d'envisager une pratique sportive en développant l'information et la communication autour de ce plan.

Carte de la part des licenciés pour 1000 allocataires AAH ou AEEH



- AAH : Allocation adulte handicapé
- AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Synthèse sur les pratiques sportives

Forces

- De nombreux espaces naturels qui permettent une pratique sportive très diversifiée
- Un climat propice aux activités sportives de nature
- Un taux de pratique dans la moyenne nationale
- Une multiplicité d'acteurs encadrant la pratique
- Des conditions favorables à la pratique libre
- Une complémentarité de l'offre sportive entre mouvement sportif et loisirs marchands

Opportunités

- Le développement d'une offre de pratique renouvelée à destination de nouveaux publics, en particulier les séniors
- La digitalisation des pratiques
- Un contexte national favorable au développement des pratiques sportives
- Une évolution de la place des personnes en situation de handicap dans la société
- Une demande grandissante autour des sports de nature
- Une meilleure considération de la pratique parasportive par une plus grande médiatisation, notamment avec les JOP 2024
- Une évolution des modèles économiques des acteurs sportifs
- Une prise de conscience sur la nécessité de développer les mobilités actives
- Promotion de l'esport comme outil de développement à la pratique sportive

Faiblesses

- Une difficulté des politiques publiques à s'adapter en faveur des nouvelles pratiques plus inclusives
- Une pratique chez les plus jeunes plus faible que la moyenne nationale
- La difficile accessibilité et la fragilité d'un certain nombre d'espaces de pratique
- Une difficile adaptation du mouvement sportif à la digitalisation des offres de pratique
- Une pratique féminine inférieure à la moyenne nationale
- Un manque de coordination des acteurs autour du parasport et du sport-santé
- Une absence de positionnement des collectivités sur la thématique des mobilités actives
- Un manque de transports en commun pour accéder aux lieux de pratique, en particulier en dehors des agglomérations

Menaces

- Le retour incertain des licenciés dans leurs clubs après la crise sanitaire
- Une sédentarité croissante et touchant d'amples pans de la population
- Une saturation et une nécessaire préservation des espaces de pleine nature
- L'augmentation des fortes chaleurs limitant le nombre de jours de pratique

Les enjeux des pratiques sportives

Quelle adaptation de la pratique à l'enjeu environnemental ?

La contrainte environnementale croissante qui s'imposera ces prochaines années risque de questionner la continuité de la pratique sportive, dans l'espace et dans le temps.

- D'une part, **le réchauffement climatique** nécessite d'être anticipé pour que la pratique soit possible en été, dans un contexte de hausse des températures. L'évolution des pratiques doit également être pensée dès à présent, en particulier dans les Alpes avec une diminution très probable de l'enneigement naturel.
- D'autre part, **la préservation des espaces naturels** s'impose comme une priorité afin de limiter la sur fréquentation de certains sites. Dans cette logique d'adaptation de la pratique sportive, les mobilités actives ont un rôle majeur à jouer, afin de limiter l'impact environnemental des déplacements et de contribuer à la mise en mouvement de la population.

Comment rendre la pratique sportive plus accessible ?

La pratique sportive doit être rendue accessible à l'ensemble de la population, quel que soit son lieu de vie, son âge, son état de santé ou ses revenus. Cela implique plusieurs dimensions :

- Il s'agit d'essayer dans un premier temps de contribuer à la bonne santé de l'ensemble de la population en permettant **le développement d'une offre sportive adaptée à tous les âges**. L'enjeu sanitaire est important puisqu'on estime que seulement 5% de la population aurait une activité physique suffisante. Les efforts doivent être menés auprès des plus jeunes, puisque les habitudes sportives se prennent dès l'enfance, notamment en s'appuyant sur les fédérations sportives scolaires et universitaires. Il est tout aussi important de développer la pratique à destination des seniors dans la mesure où l'activité physique a de nombreuses vertus, notamment celle de retarder l'âge de perte d'autonomie.
- D'autre part, **un maillage territorial complet de l'offre sportive apparaît déterminant**. Le développement des politiques publiques autour des savoirs fondamentaux (le savoir nager et savoir rouler à vélo) réclame la garantie de l'accessibilité aux espaces de pratique, que ce soit sur les infrastructures ou dans les espaces de nature (qui compte tenu du climat de la région permet d'envisager une pratique extérieure sur l'ensemble de l'année).
- La structuration progressive d'une **offre sportive marchande** peut favoriser une meilleure accessibilité de la pratique. Le développement de structures sportives privées participe au renforcement du maillage territorial en matière d'équipements tout en contribuant à la diversification des pratiques. **La définition de collaborations avec ces acteurs doit être davantage considérée** et étudiée dans cette perspective.

Source :

<https://www.anses.fr/fr/content/manque-d'activite-physique-et-exces-de-sedentarite-une-priorite-de-sante-publique>

PARTIE 2 :

Des espaces de pratique participant au rayonnement régional

2.1 Le maillage territorial par les équipements

- Une pression autour des équipements
- Une inégale dotation
- Le parc d'équipements sportifs
- Un enjeu de renouvellement des équipements sportifs
- Les infrastructures aquatiques
- L'accessibilité des équipements sportifs

2.2 Les espaces de pratique de nature

- Des espaces naturels d'exception
- Les espaces littoraux
- Les espaces montagneux



Des espaces de pratique participant au rayonnement régional

L'évolution des activités physiques et sportives a nécessairement influencé les espaces de pratique. Le développement de la pratique libre a conduit les collectivités territoriales à mettre en place de nombreux équipements en libre accès : parcours de santé, skate park, pumtrack, city stade, ... En parallèle, des structures commerciales ont développé une offre d'équipements, en réponse à un manque ou à une saturation des infrastructures publiques. Cela a favorisé l'émergence de nouvelles disciplines, telles que le foot à 5, le crossfit, le padel, ou encore l'escalade.

Si l'évolution des modalités de pratique a directement influencé les choix d'investissement en direction des sites sportifs et le type d'acteurs qui y prennent part, les équipements doivent également appréhender de nouveaux standards technologiques émergeant ces dernières années. Différentes innovations autour des stades connectés ou des piscines technologiques ont notamment vu le jour. Ces innovations permettent de renforcer la connectivité d'un espace sportif avec son milieu environnant, de proposer de nouveaux services aux spectateurs dans le cadre du spectacle sportif ou encore d'optimiser les dépenses énergétiques du bâtiment en fonction des flux enregistrés. Autant de possibilités qui doivent être étudiées dans la conception et l'implantation future des équipements sportifs et pouvant permettre de répondre aux besoins évolutifs des pratiquants.

2.1 Le maillage territorial par les équipements

2.1.1 Une pression autour des équipements

● **31 équipements**
pour 10 000 habitants en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
contre 40 en moyenne en France

● près de
20 000 équipements
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Après l'Île-de-France et la Corse, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est celle où le nombre de licenciés par équipement est le plus élevé.** La pression sur les équipements de la région est donc importante.

Comparaison des taux d'équipement sportif selon les régions

	Nombre d'équipements	Nombre de licenciés	Licenciés / Equipements
Auvergne-Rhône Alpes	39 635	2 037 271	51
Bourgogne-France Comté	16 430	614 367	37
Bretagne	18 336	892 461	49
Centre-Val de Loire	16 320	605 992	37
Corse	1 233	70 442	57
Grand Est	31 447	1 226 111	39
Hauts de France	25 763	1 215 434	47
Île-de-France	29 028	2 372 501	82
Normandie	16 956	714 427	42
Nouvelle-Aquitaine	35 530	1 474 137	41
Occitanie	35 657	1 374 327	39
Pays de la Loire	23 151	1 019 483	44
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 986	1 118 966	56
France métropolitaine	309 472	14 735 919	48

Clé de lecture :

- Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on compte 56 licenciés pour un équipement sportif.

Sources :

INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020

Ministère des Sports, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique, 2020

CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021

2.1 Le maillage territorial par les équipements

2.1.2 Une inégale dotation

Comparaison départementale des taux d'équipement sportif

	Nombre d'équipements	Part d'équipements	Nombre de licenciés	Licenciés / Equipements	Population	Part population
Alpes-de-Haute-Provence	1 649	8%	39 167	24	164 789	3%
Hautes-Alpes	3 075	15%	44 131	14	141 189	3%
Alpes-Maritimes	3 230	16%	230 388	71	1 097 578	22%
Bouches-du-Rhône	5 611	28%	457 106	81	2 050 144	40%
Var	3 829	19%	229 150	60	1 083 334	21%
Vaucluse	2 592	13%	119 024	46	561 960	11%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 986	100%	1 118 966	56	5 098 994	100%

La pression observée sur les équipements dans la comparaison nationale ne se manifeste pas de manière égale sur tout le territoire. **Les départements urbains (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var) sont ceux dans lesquels la tension est la plus forte.** Cette situation se retrouve dans tous les départements affichant une forte densité de population. À l'inverse, les départements ruraux ont un nombre d'équipements (rapporté aux licenciés) beaucoup plus faible, phénomène qui s'observe dans la majorité des espaces ruraux en France.

Sources :

INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020

INSEE, Les résultats du recensement de la population, 2020

Ministère des Sports, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique, 2020



2.1 Le maillage territorial par les équipements

2.1.3 Le parc d'équipements sportifs

Tableau de répartition des équipements suivant les départements

	Taux Autres équipements	Taux Bassins aquatiques	Taux Courts de tennis	Taux Equipements Extérieurs	Taux Equipements de nature	Taux Salles de pratique collective	Taux Terrains de grands jeux
Alpes-de-Haute-Provence	12,19%	2,67%	10,31%	14,49%	43,60%	10,19%	6,55%
Hautes-Alpes	9,07%	1,82%	6,86%	13,76%	56,52%	10,02%	1,95%
Alpes-Maritimes	9,69%	2,69%	18,27%	29,41%	14,12%	18,67%	7,15%
Bouches-du-Rhône	15,58%	2,96%	17,66%	22,67%	6,97%	24,42%	9,75%
Var	16,38%	2,72%	18,23%	22,77%	11,54%	20,87%	7,50%
Vaucluse	16,63%	2,58%	12,96%	22,84%	12,11%	20,18%	12,69%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,63%	2,62%	14,99%	21,76%	20,31%	18,87%	7,82%
France métropolitaine	13,58%	2,16%	13,07%	22,82%	14,56%	20,97%	12,83%

Clé de lecture :

- 2,67% des équipements sportifs dans les Alpes-de-Haute-Provence sont des bassins aquatiques.

Le parc d'équipements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède **quelques spécificités** en comparant les infrastructures avec le niveau national :

- **Un taux d'équipements de nature important**, favorisé par des milieux naturels divers et propices à la pratique sportive,
- **Une part importante d'équipements extérieurs** (tout type d'équipement confondu),
- **Une part faible d'équipements dédiés à la pratique intérieure et collective**,
- **Un taux légèrement plus élevé de bassins aquatiques.**

2.1 Le maillage territorial par les équipements

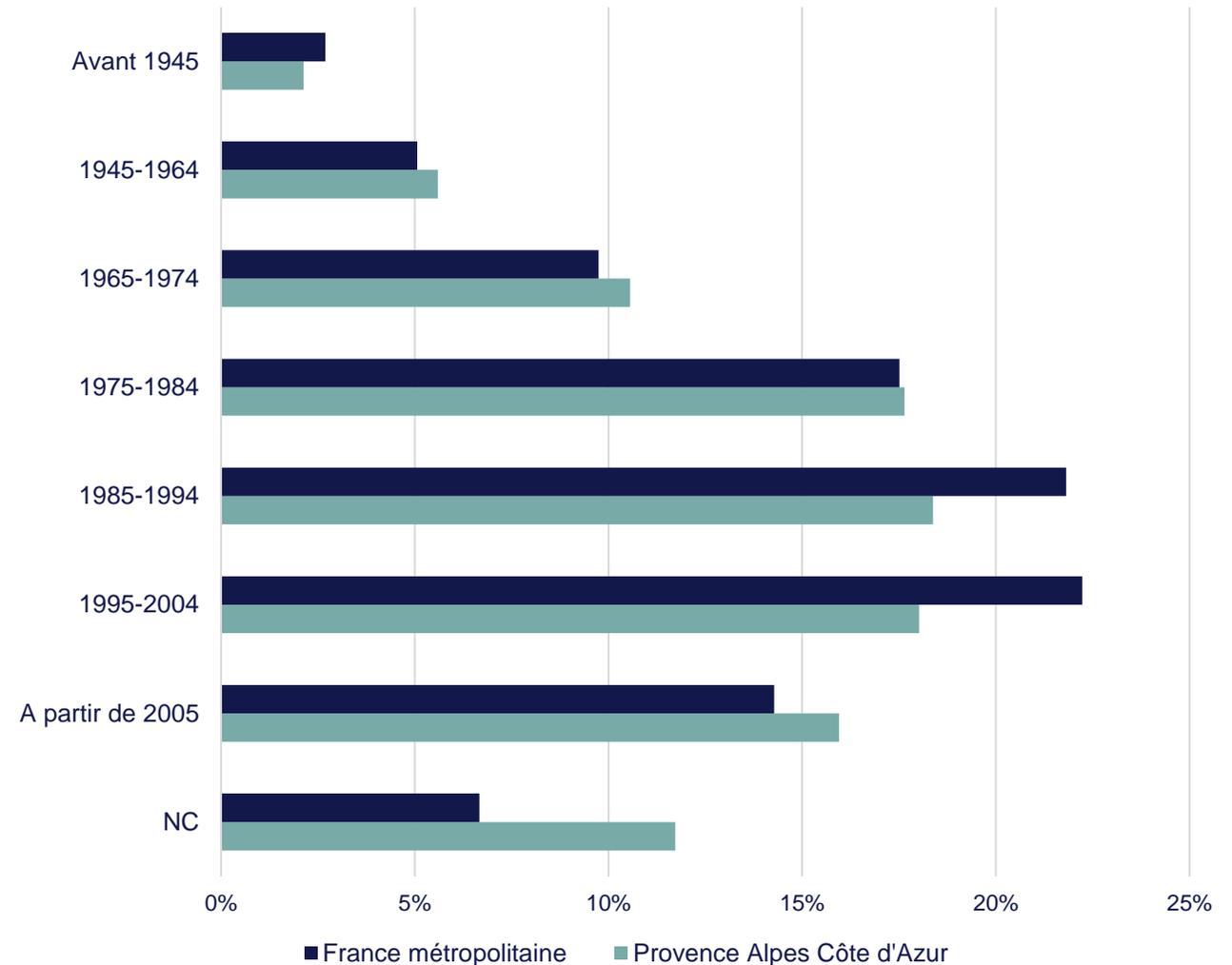
2.1.4 Un enjeu de renouvellement des équipements sportifs

Plusieurs périodes se dégagent dans l'étude des dates de construction des équipements sportifs :

- **Les équipements anciens (construits avant 1985) sont en proportion plus nombreux** dans le parc de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur que le parc national.
- **La proportion d'équipements construits entre 1985 et 2004 est nettement plus importante** à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.
- **Les équipements récents, construits à partir de 2005, sont en proportion plus importants** dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France.

Depuis le début des années 2000, il y a donc une dynamique de construction d'équipements sportifs dans la région, permettant un certain rattrapage avec le niveau national. Cette tendance doit être poursuivie et soutenue, couplée avec des rénovations des infrastructures existantes, afin que les équipements puissent répondre aux nouvelles pratiques sportives et aux problématiques environnementales.

Comparaison nationale de la date de construction des équipements sportifs



2.1 Le maillage territorial par les équipements

2.1.5 L'ancienneté des équipements

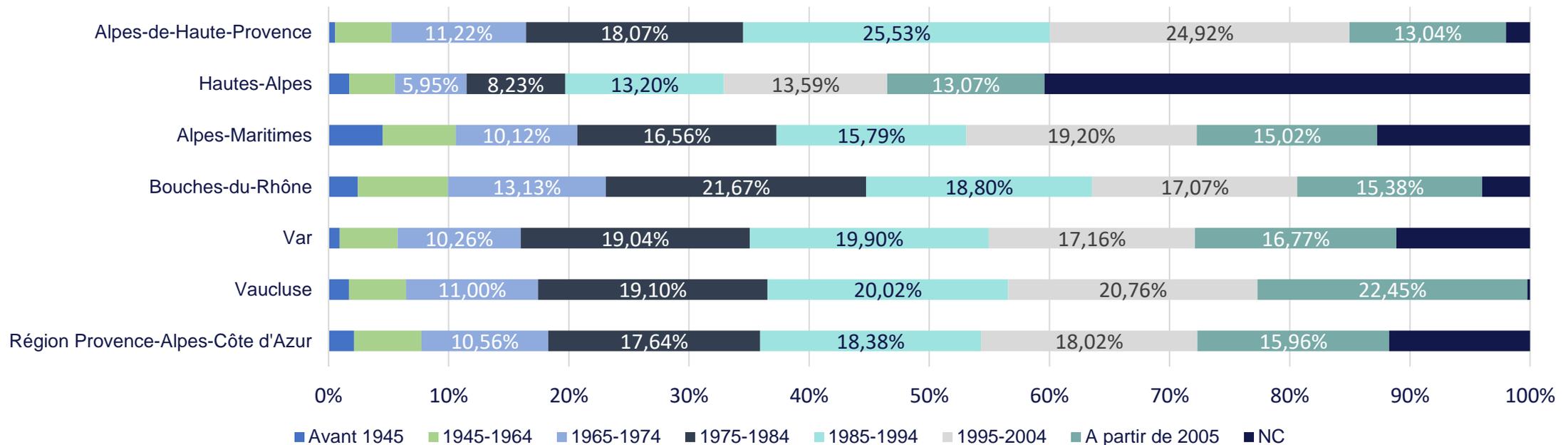
des équipements des Bouches-du-Rhône ont été construits avant 1984, soit 10 points de plus que la moyenne nationale

46,6%

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements les plus urbanisés sont ceux à proportion d'équipements anciens la plus forte. Cette tendance est particulièrement remarquable dans les Bouches-du-Rhône. A l'inverse, deux départements se distinguent par des équipements plus récents, avec près de 23% de leur parc construit après 2005*. Ce sont les Hautes-Alpes et le Vaucluse.

Comparaison départementale de la date de construction des équipements sportifs

* Les équipements pour lesquels la date de construction n'était pas renseignée n'ont pas été prise en compte dans le calcul.



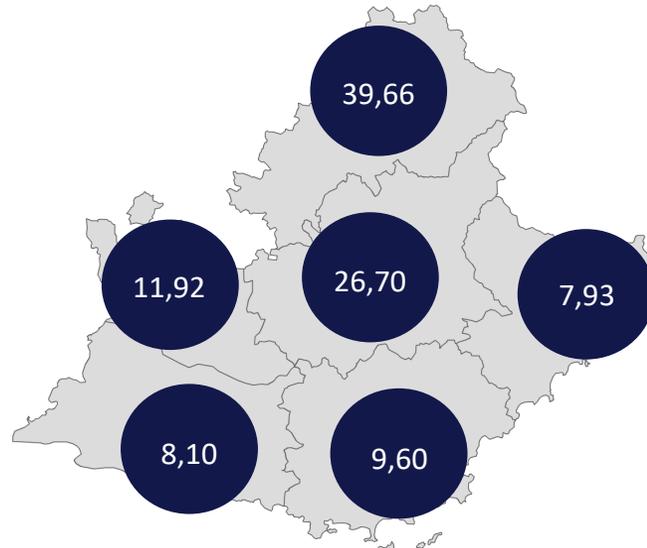
Clé de lecture :

• 11,22% des équipements des Alpes-de-Haute-Provence ont été construits entre 1965 et 1974.

2.1 Le maillage territorial par les équipements

2.1.6 Les équipements aquatiques

Nombre de bassin aquatique pour 100 000 habitants suivant les départements



Les départements littoraux sont ceux qui ont un nombre de piscines rapporté à la population le plus faible. La demande y est plus faible et des dispositifs d'apprentissage de la natation en eau libre y sont déployés dans les communes côtières ou proches de plans d'eau, afin de pallier le manque de piscines.

Le maillage par les bassins de natation est un enjeu stratégique pour les territoires, notamment le savoir « savoir nager », aujourd'hui considéré comme un savoir fondamental. Les bassins aquatiques représentent 2,62% des infrastructures sportives dans la région, taux légèrement supérieur à la moyenne nationale. Si la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède un taux proche de la moyenne nationale concernant le nombre de bassins aquatiques pour 100 000 habitants, les disparités entre les départements sont fortes.

- 102 piscines couvertes dans la région en 2019
- 64 communes sont équipées d'un bassin couvert, soit 7 / 100 communes. Notons que ces 64 communes concentrent 61% de la population régionale



La nature rurale des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes explique que le nombre de bassin aquatique pour 100 000 habitants soit significativement plus élevé que dans le reste de la région. En effet, la distance entre le lieu d'habitation et de l'infrastructure sportive est un frein important à l'apprentissage et la pratique de la natation.

- 3/4 des habitants résident à moins de 15min de route d'une piscine couverte
- 101 communes de la région sont à une heure ou plus d'une piscine couverte

Sources :

Ministère des Sports, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique, 2020
INSEE, Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019

2.1 Le maillage territorial par les équipements

2.1.7 L'accessibilité des équipements sportifs

L'accessibilité des équipements pour les personnes en situation de handicap est une notion difficile à évaluer quantitativement. D'abord parce que l'accessibilité doit être pensée pour tous les types de handicap, qu'ils soient moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques, des troubles du spectre autistique ou des handicaps multiples. L'accessibilité des infrastructures est encore trop souvent réduite à l'accès des personnes à mobilité réduite, au lieu d'être pensée pour tous les types de handicaps.

Ensuite, l'accessibilité se cantonne trop souvent à l'équipement sportif sans inclure les espaces extérieurs et modalités d'accès à celui-ci.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 prévoyait qu'en 2015, la totalité des bâtiments accueillant du public devait avoir réalisé les travaux d'accessibilité nécessaires. Une nuance doit tout de même être apportée, puisque cela concerne essentiellement les handicaps moteurs, ce qui explique qu'encore aujourd'hui, l'accessibilité de certaines infrastructures ne soit pas garantie. **En France, le manque d'accessibilité des équipements reste l'un des principaux freins à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.**

51,2%
des équipements de la région
ne présentent aucune accessibilité



Clé de lecture :

- 9,44% des équipements sportifs des Alpes de Haute Provence sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Comparaison départementale de l'accessibilité des équipements sportifs

	Nombre total d'équipements accessibles	% total d'équipements accessibles
Alpes-de-Haute Provence	1 037	9,44%
Hautes-Alpes	2 588	23,55%
Alpes-Maritimes	1 881	17,12%
Bouches-du-Rhône	2 790	25,39%
Var	1 531	13,93%
Vaucluse	1 162	10,57%

Les données utilisées sont issues du recensement des équipements sportifs (Ministère des sports), à noter que les chiffres sur l'accessibilité PMR sont des données déclaratives.

2.2 Les espaces de pratique de nature

2.2.1 Des espaces naturels d'exception

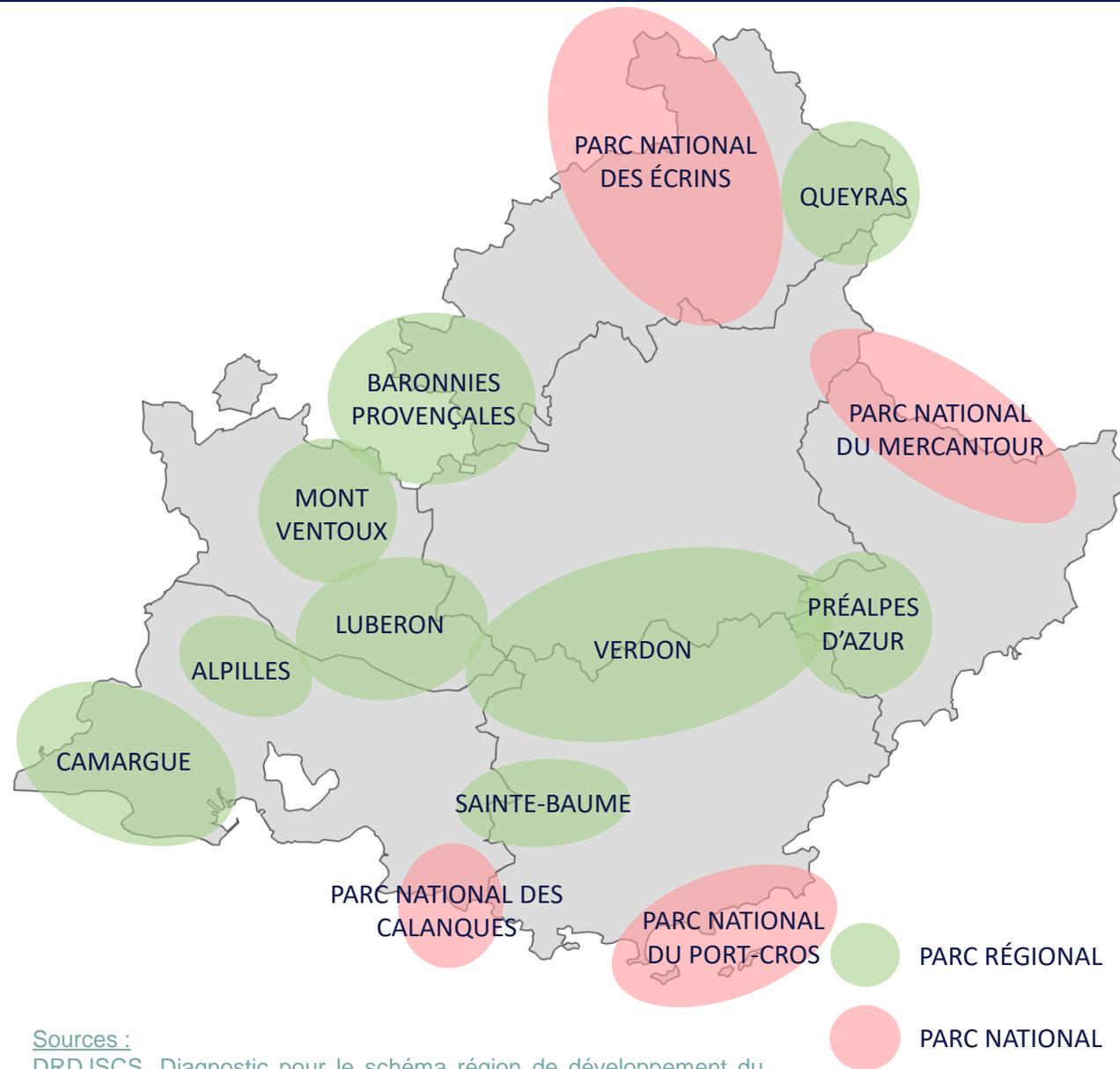
1/4

de la surface du territoire occupée par des parcs naturels

4 parcs nationaux
9 parcs régionaux

Un exemple d'initiative départementale

Le département des Hautes Alpes a élaboré un « Schéma de développement durable des sports de nature » dans une volonté de renforcer la responsabilité de la pratique sportive. Ce document structurant pour le territoire a été défini dans une démarche de concertation des acteurs locaux et afin de faire émerger les besoins et les impératifs à respecter. 9 axes stratégiques ont été arrêtés dans ce cadre, chacun assorti d'un plan d'actions dédié. Parmi ces axes stratégiques, on retrouve la normalisation qualitative des prestations offertes autour des espaces de pratique, la valorisation des métiers œuvrant à la mise en place des sports de nature, la diversification de l'offre sportive existante ou encore l'approfondissement de l'écomobilité.



Sources :

DRDJSCS, Diagnostic pour le schéma région de développement du sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021

2.2 Les espaces de pratique de nature

2.2.2 Des espaces naturels d'exception

Le patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est remarquable à bien des égards. **Grâce à ses massifs montagneux et son littoral, c'est l'une des rares régions en France à pouvoir proposer des activités sportives de plein air à la fois nautiques et de montagne.** Le climat clément permet également la pratique de plein air tout au long de l'année.

Face au développement des pratiques de plein air, de nombreuses collectivités se sont saisies de cette opportunité pour aménager de nouveaux espaces de pratique, pour des disciplines comme la randonnée, le vélo ou encore le trail.

Il est devenu stratégique pour les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de développer de nouvelles formes de pratiques, notamment pour :

- Développer l'activité physique auprès de l'ensemble des publics.
- Désengorger les lieux de pratique traditionnels, qui ne sont parfois plus en capacité d'accueillir les pratiquants, notamment certains espaces forestiers en saison estivale pour cause de risque incendie.

Avec une politique volontariste de préservation des espaces, notamment avec le classement des parcs régionaux et nationaux, la région doit ainsi trouver le bon compromis entre la valorisation des espaces naturels par le développement d'une offre de pratique sportive et la préservation de ces écosystèmes.

Sources :
SRADDET Région Sud, 2018
Département du Vaucluse

Un exemple d'initiative départementale

Alors que le **Vaucluse constitue un territoire de premier ordre en matière de cyclisme, le département s'approprie les nouvelles pratiques découlant du cycle dans la valorisation de son territoire.** Le Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL) de Rasteau, géré par le Conseil Départemental, s'est ainsi positionné sur la pratique du Gravel et du Bike Packing. Près de 150 kilomètres d'itinéraires sont balisés dans ce cadre. Le centre s'est également doté d'une flotte de vélos dédiés au Gravel et permettant les séjours itinérants. Signe de l'aspect novateur du site, le CDPAL est le premier espace de pratique labélisé à la fois par la Fédération Française de Cyclotourisme et par la Fédération Française de Cyclisme pour la pratique du Gravel en France.

65%
du territoire recouvert de massifs montagneux

4/10
des parcs nationaux classés en France



2.2 Les espaces de pratique de nature

2.2.3 Les espaces littoraux

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait de ses 1 000 km de côtes un vrai atout pour le territoire. Lieu de résidence d'une part importante de la population, puisque 70% des habitants sont concentrés sur 20 km de bande côtière, les activités nautiques s'y sont fortement développées.

De nombreuses infrastructures ont été aménagées, notamment des sites de baignades ou ports et plaisance. La protection d'espaces naturels aquatiques permet également les activités de plongée.

La Région a d'ailleurs lancé un Plan voile et nautisme 2018-2024 avec 21 millions d'euros d'investissement prévus sur cette période.

Les prévisions de WWF :



- Une hausse du niveau de la mer qui menacera les équipements nautiques.
- Clubs affiliés à la FF Voile menacés :
 - Scénario +2°C : 23% des clubs du littoral méditerranéen, soit 80 / 576
 - Scénario +4°C : 38% des clubs du littoral méditerranéen, soit 131/576

350 sites de baignade

53% du littoral régional terrestre et marin protégé

Près de 400 sites de plongée en mer

135 ports de plaisance et pêche

66 000 anneaux

40% de la flotte mondiale de yachts

30% de la flotte métropolitaine



Sources :

CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021
WWF, L'impact du dérèglement climatique sur le sport, 2021

2.2 Les espaces de pratique de nature

2.2.4 Les espaces montagneux



- 68 stations de ski
- 2 500 km de ski alpin, 1 200 km de ski de fond
- 15 000 emplois dont 7 000 emplois saisonniers
- 756 millions € de recettes estimés (2015)
- 551 sites naturels qui permettent la pratique de l'escalade
- 22% des sites de pratique en France

Sources :

CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021
WWF, L'impact du dérèglement climatique sur le sport, 2021

Les espaces montagneux de la région ont historiquement été valorisés grâce au tourisme hivernal. L'économie sportive « blanche » occupe une place significative dans l'économie touristique régionale.

L'enjeu de la région est désormais de valoriser ces espaces naturels pour encourager la pratique tout au long de l'année, afin d'une part d'anticiper la baisse de l'enneigement, et d'autre part d'étaler les flux de touristes tout au long de l'année. Les acteurs veulent tendre vers des stations durables, en mesure de proposer des activités de plein air plus adaptées à chaque saison.

Plusieurs plans d'investissement ont été déployés au cours des dernières années pour accélérer la transition touristique dans les Alpes du Sud :

- ● ● ●
- 2016 : Plan Montagne de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Stations de demain »
- Février 2021 : Plan d'investissement d'urgence pour la relance de l'économie des Alpes du Sud

Les acteurs du mouvement sportif prennent aussi part à cette évolution, afin de développer de nouvelles pratiques sportives à destination des touristes, et notamment hors période hivernale. C'est le cas de la Fédération française de montagne et escalade qui a encouragé la valorisation de certains espaces de pratique, via le Plan de développement de la Ligue Sud FFME.



Les prévisions de WWF :

- Un mois en moins d'enneigement par degré supplémentaire.
- Épaisseur du manteau neigeux dans les Alpes :
 - Scénario +2°C : - 30% d'enneigement
 - Scénario +4°C : - 80% d'enneigement

Synthèse sur les lieux de pratique

Forces

- La multiplicité et la diversité des espaces de pratique en plein air
- Une grande diversité des lieux de pratiques, prenant en compte les nouvelles pratiques outdoor
- Des équipements structurants et attractifs
- Des lieux de pratique pour le haut niveau de qualité et reconnus

Opportunités

- Le développement des pratiques de plein air pour mettre en mouvement la population
- L'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs
- Le développement d'équipements ludiques et sportifs de proximité notamment à travers le plan « 5 000 équipements » déployé par l'Agence nationale du Sport
- La perspective d'accueil de grands évènements sportifs sur le territoire
- Le développement du design actif offrant de nouvelles possibilités d'aménagement urbain

Faiblesses

- Des territoires carencés en équipements sportifs
- Le manque d'accessibilité d'un certain nombre de lieux de pratique sportive, causé dans certains cas par un réseau de transports en commun pas suffisamment dense
- Un manque d'optimisation dans l'utilisation des équipements
- Un vieillissement marqué d'une partie du parc d'équipements
- Un décalage entre les nouvelles pratiques et les équipements déjà implantés ou qui le seront prochainement
- Une difficile accessibilité aux plans d'eau et au littoral

Menaces

- Une protection des espaces de pratique de nature à assurer
- Un manque de concertation des acteurs
- Des budgets alloués en priorité aux grands équipements
- La baisse des dotations destinées aux collectivités

Les enjeux des lieux de pratique

Comment adapter les équipements sportifs aux enjeux environnementaux ?

Les équipements constituent un élément déterminant dans la transition environnementale effective du secteur sportif.

La rénovation thermique des infrastructures sportives s'impose pour réduire l'empreinte environnementale induite par les activités physiques et sportives tout en assurant une pérennité de ces mêmes activités dans le temps et face à des phénomènes de fortes chaleurs qui vont s'intensifier. Des réflexions devront également être menées et approfondies autour de leur utilisation et de leur accessibilité. La concertation des différentes parties prenantes impliquées sur ces thématiques apparaît dans ce contexte essentiel pour limiter les éventuels conflits d'usage tout en identifiant des pistes d'optimisation dans la conception et l'utilisation de ces équipements. La consolidation de la responsabilité environnementale des équipements, et des organisations qui en gèrent l'exploitation, répond par ailleurs à une demande sociale émanant d'un nombre croissant de pratiquants.

Comment les lieux de pratique peuvent-ils favoriser le développement et l'ouverture des pratiques sportives ?

Si la dotation globale en équipements dans la région s'avère globalement satisfaisante au regard du nombre de licences, **une attention particulière doit être accordée au maillage du territoire et à l'accessibilité de ces mêmes équipements.** Certaines zones géographiques peu pourvues en sites sportifs affichent d'importants temps de trajet pour accéder à des pratiques sportives données. L'acquisition des savoirs fondamentaux (savoir nager et savoir rouler) doit être garantie dans ce cadre alors que les mutualisations entre collectivités peuvent constituer un outil efficace dans le renforcement de ce maillage territorial. L'optimisation de l'utilisation des équipements peut se révéler comme le moyen de dégager de nouveaux créneaux de pratique, notamment au sein des pôles urbains qui enregistrent d'importants phénomènes de saturation. Dans ce contexte, **l'ouverture des équipements scolaires et universitaire au grand public constitue également une piste de réflexion grandissante à l'échelle nationale et au sein de différents territoires.**

Comment anticiper les besoins de demain dans la conception des équipements d'aujourd'hui ?

L'évolution des comportements et des habitudes de consommation des individus a largement influencé les modalités de pratique sportive. La demande d'une pratique plus autonome, plus ludique et intergénérationnelle prend ainsi une importance croissante. L'activité physique et sportive s'intègre pour bon nombre d'individus dans une recherche d'interaction et de lien social. **La conception de nouveaux équipements nécessite d'intégrer ces nouvelles attentes afin de répondre à la demande d'un public diversifié et de soutenir le développement global de la pratique.** L'intégration d'une dimension sociale au sein de ces sites de pratique doit favoriser l'émergence de lieux de vie et plus uniquement d'équipements atomisés. Par ailleurs, un enjeu important réside également autour des possibilités d'accès aux équipements sportifs. Ces derniers se doivent d'être intégrés au sein des réseaux de transports existants et d'offrir la possibilité aux usagers d'y accéder grâce aux mobilités actives, l'activité physique ne s'arrêtant pas aux seuls équipements.

PARTIE 3 :

Un facteur essentiel de cohésion sociale

3.1 Engagement bénévole et vie associative

- Un tissu associatif en perte de vitesse
- Une inquiétude au sujet de l'engagement bénévole
- Un contexte peu favorable à la professionnalisation

3.3 Les territoires prioritaires

- Les QPV : Une multiplication des freins d'accès à la pratique
- Les ZRR : Une offre de pratique réduite

3.4 La prévention contre les violences

Un facteur essentiel de cohésion sociale

La pratique sportive repose historiquement en France sur le mouvement sportif, principalement constitué en association et dont les bénévoles sont au cœur de son fonctionnement. On estime à 12,5 millions le nombre de bénévoles en France, même s'il est difficile de les quantifier précisément. De nombreux acteurs du sport fédéral identifient l'engagement bénévole comme une de leurs principales sources d'incertitude pour les prochains mois. La crise sanitaire a renforcé cette problématique, avec le départ de nombreux bénévoles, non remplacés depuis. Cette inquiétude est principalement causée par une mutation des modes d'engagement bénévole, et non par un désengagement de la population. Ce constat doit être nuancé, il concerne d'abord les instances dirigeantes associatives, les événements sportifs ne rencontrent pas ou peu de difficulté dans le recrutement de bénévoles.

Une des réponses à cette crise du bénévolat repose sur la professionnalisation des structures. En effet, l'obligation d'être titulaire d'un diplôme pour enseigner depuis 1984, la création de la Nomenclature d'activités physiques et sportives en 2002, la mise en place d'une convention collective pour le sport en 2005 sont autant d'éléments qui ont participé à la reconnaissance des activités des professionnels de la branche. L'emploi a été porté par le développement de la pratique sportive et les politiques de soutien à l'emploi. Les éducateurs sportifs en ont été les premiers bénéficiaires, et désormais d'autres fonctions comme les agents de développement ou les chargés de missions se développent au sein des structures du mouvement sportif.

Cette professionnalisation des acteurs a été permise par une structuration de la formation et un déploiement de l'offre, à destination des salariés mais aussi des indépendants. Preuve en est, de nombreuses fédérations sportives ont mis en place en interne leur propre organisme de formation. Le sport est alors devenu un outil d'insertion professionnelle de la population, en plus d'être un facteur de lien social, notamment pour le bénévolat.

Source :

Recherches & Solidarités, La France associative en mouvement, 2021



Un facteur essentiel de cohésion sociale



Au-delà de l'aspect professionnalisation, le sport apparaît de plus en plus comme un outil d'éducation et de sensibilisation sur de nombreux sujets. Au cœur des enjeux de la société, il permet de toucher un large public, dès le plus jeune âge, sur l'ensemble du territoire. Le monde du sport, comme la société en général, a connu un mouvement de libération de la parole au cours des dernières années, amenant les acteurs du secteur à se saisir pleinement de l'enjeu lié aux différentes formes de violences (discriminations, violences sexistes et sexuelles, bizutage,...). C'est ainsi que des associations comme Colosse aux pieds d'argile, créée en 2013, sont devenues incontournables dans le paysage sportif français. L'État a également mis en place certains dispositifs, en particulier pour faire du sport un vecteur des valeurs de la République et de la laïcité, via notamment le contrat d'engagement républicain pour toutes les associations faisant une demande de subvention, d'agrément ou de reconnaissance d'utilité publique.

De nombreuses associations sportives agissent localement également auprès de publics défavorisés et ont développé des actions éducatives, d'insertion et d'entraides leur conférant un rôle social essentiel dans la société française. La présence des associations sportives sur l'ensemble du territoire leur confère une place privilégiée comme un vecteur d'éducation, de sensibilisation, d'intégration sociale et professionnelle.

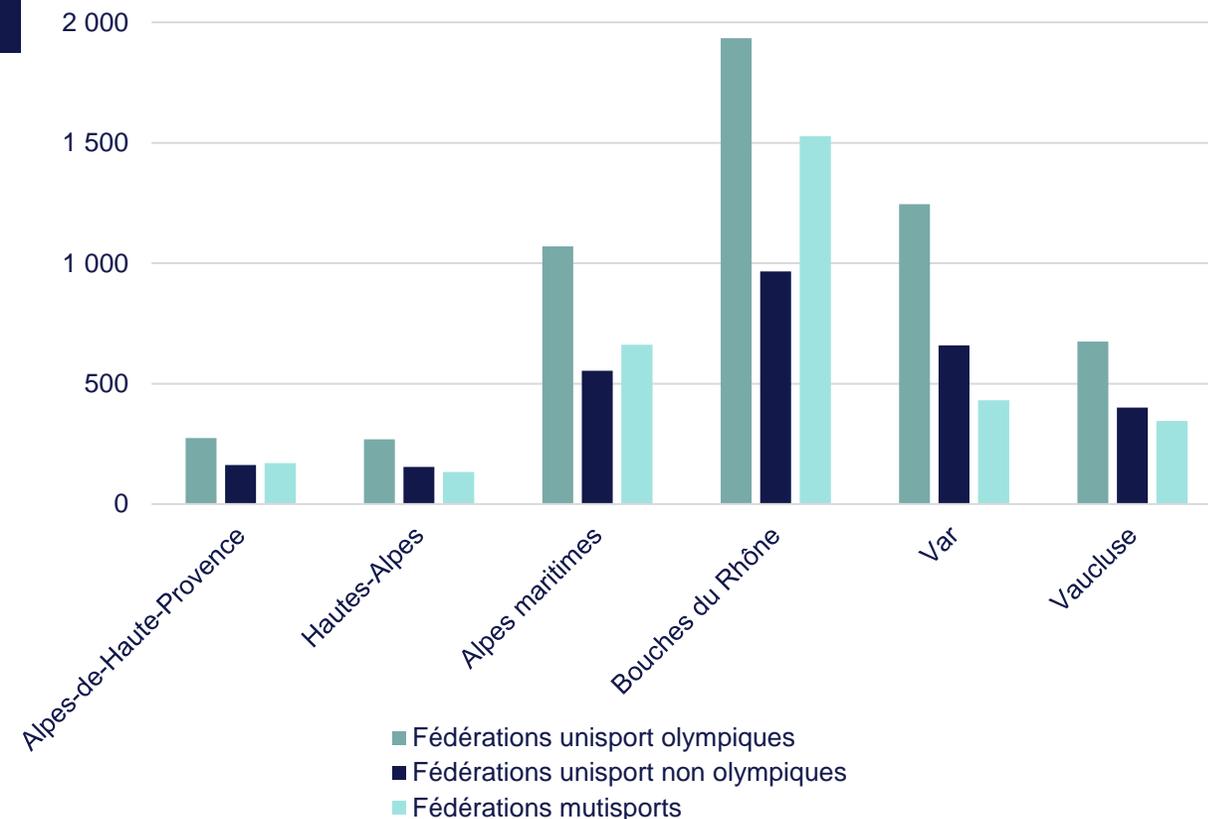
3.1 Engagement bénévole et vie associative

3.1.1 Un tissu associatif en perte de vitesse

L'association sportive est au cœur du fonctionnement du mouvement sportif. Le club est le lieu central de la pratique sportive licenciée et un outil d'animation des territoires.

Il est cependant difficile d'obtenir des données précises sur les associations sportives, les chiffres disponibles sur le sujet concernant le plus souvent l'ensemble des associations du territoire, tout secteur associatif confondu. **Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une baisse régulière du nombre d'associations est observée depuis 2015-2016, à un rythme plus soutenu qu'à l'échelle nationale.** La crise sanitaire a accéléré ce phénomène, en imposant de multiples contraintes aux structures. Le nombre d'associations dans la région en 2020-2021 était inférieur à celui de 2009-2010.

Répartition des clubs sportifs par département



11 633

clubs présents en 2020
dans la région

16%

des associations créées au cours des 3
dernières années appartiennent au secteur sport

3.1 Engagement bénévole et vie associative

3.1.2 Une inquiétude au sujet de l'engagement bénévole

Le mouvement sportif repose sur l'engagement bénévole d'une partie de la population. **Les acteurs du sport fédéral expriment de plus en plus leur inquiétude face à un bénévolat en perte de vitesse.** C'est d'ailleurs l'une des principales conclusions de la tournée départementale de la Conférence régionale du Sport.

Les études nationales au sujet du bénévolat (une fois encore, il n'existe que très peu d'informations à l'échelle régionale propres au secteur sport), mettent en lumière les transformations de l'engagement bénévole :

- **L'engagement est plus ponctuel et moins chronophage.** Les personnes auront d'ailleurs tendance à s'engager auprès de plusieurs associations alors même que l'engagement était traditionnellement plus « exclusif ».
- **De nouveaux publics s'engagent**, notamment les femmes et les jeunes, avec un public bénévole qui est globalement plus diplômé que la moyenne nationale. Les personnes qui consacrent le plus de temps au bénévolat restent les retraités.

Si le bénévolat est au cœur des préoccupations des acteurs du mouvement sportif, d'autant plus avec la crise sanitaire, ce sont surtout pour les fonctions dirigeantes que cela est problématique. Les jeunes générations s'engagent mais ne souhaitent pas les contraintes qui peuvent être associées.

Sources :

Recherches & Solidarités, Associations en région. Repères et chiffres clés 2021
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
lannuaire.service-public.fr

UN OUTIL : LES CRIB

Les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) ont été mis en place afin de répondre aux besoins des bénévoles, notamment dans les petites structures non-employeuses avec un budget inférieur à 10 000 €. Initialement mis en place à destination du mouvement sportif, ces centres ont vu leur champ d'intervention s'élargir à l'ensemble des associations en 2006. Leurs missions prioritaires sont :

- L'information et l'orientation des bénévoles,
- Le conseil aux bénévoles sur la gestion quotidienne de l'association,
- La formation de base et continue des bénévoles,
- Le soutien aux projets menés.

7 CRIB sont recensés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 2 au sein de CDOS (Var et Vaucluse). Seul le département des Bouches-du-Rhône ne possède pas de CRIB.

450 à 470 000

bénévoles réguliers dans la région, tout secteur confondu

35%

des associations ont perdu des bénévoles avec la mise en place des restrictions sanitaires

3.1 Engagement bénévole et vie associative

3.1.3 Un contexte peu favorable à la professionnalisation des associations

Il n'existe pas, à ce jour, de données spécifiques sur les associations sportives dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Toutefois, des études nationales permettent de dessiner des grandes tendances. Selon les estimations, **12% des associations sportives en France sont employeuses**, et les salariés des associations sportives employeuses sont pour l'immense majorité des éducateurs sportifs.

Dans un contexte de faible renouvellement des bénévoles œuvrant au sein des clubs, de contraction des financements publics et d'une baisse des recettes liées au licences, la question du modèle économique des clubs s'impose comme une nécessité. La professionnalisation constitue donc tout autant une clé de réponse à cette problématique qu'une source de difficulté dans sa mise en œuvre par les clubs.

La professionnalisation des associations a été freinée par la crise sanitaire, mettant un coup d'arrêt aux activités sportives en 2020-2021. Au niveau national, **21% des associations estimaient en mai 2021 une perte de leur chiffre d'affaires entre 20 et 29%**. Malgré les aides financières, certaines ont vu leurs recettes fortement diminuées, en particulier lorsque les licenciés ne sont pas revenus à la rentrée sportive 2021.

5 800

emplois salariés dans les associations sportives

4,6%

des emplois associatifs de la région sont dans le sport

Sources :

COSMOS, Conséquences économiques et sociales de la crise covid-19, 2021
Recherches & Solidarités, Associations en région, Repères et chiffres clés 2021
INJEP, Les chiffres clés du sport, 2020



3.2 Les territoires prioritaires

3.2.1 Les QPV : une multiplication des freins à l'accès à la pratique

8,9%

taux de chômage fin 2020,
contre 7,7% en France

17,3%

taux de pauvreté en 2018,
contre 14,6% en France métropolitaine

128

QPV dans la région,
soit 8,45% des QPV de France métropolitaine

51%

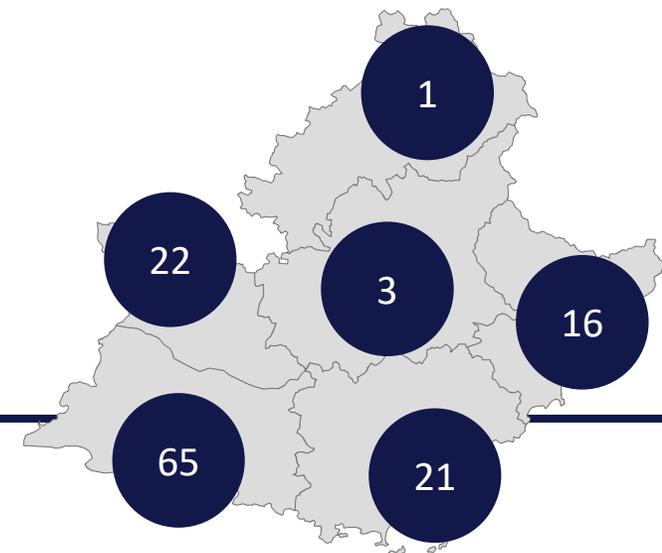
des QPV de la région
se situent dans les Bouches-du-Rhône

Sources :
SRADDET Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018
INSEE, Données sur les quartiers politique de la ville (QPV), 2020

La situation socio-économique de la population influence son rapport à la pratique sportive. En effet, il est démontré que **la pratique d'une activité physique et sportive est plus faible chez les publics défavorisés**. Cela peut être expliqué par de multiples facteurs : difficulté pour accéder aux équipements, offre sportive moindre, frein économique à la pratique, rapport au corps qui n'incite pas à la pratique.

Le contexte socio-économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit donc être pris en considération pour étudier la situation du sport et de ses acteurs. En effet, **la région connaît un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, tout comme un taux de chômage plus élevé**. A titre d'exemple, le Vaucluse est le cinquième département métropolitain au taux de pauvreté le plus élevé (20% de la population). Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent un bon outil pour étudier le sport dans ces territoires. Après l'Île-de-France, les Hauts de France et l'Auvergne-Rhône Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur est la quatrième région en nombre de QPV.

Carte des QPV



3.2 Les publics prioritaires

3.2.2 Les ZRR : Une offre de pratique réduite



Répartition des ZRR dans les départements

	Nombre ZRR	Répartition	Répartition population
Alpes-de-Haute-Provence	198	20,93%	3,23%
Hautes-Alpes	162	17,12%	2,77%
Alpes-Maritimes	163	17,23%	21,53%
Bouches-du-Rhône	119	12,58%	40,21%
Var	153	16,17%	21,25%
Vaucluse	151	15,96%	11,02%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	946	100%	100%

Les zones de revitalisation rurales (ZRR) sont aussi identifiées comme des territoires où la pratique sportive doit être développée. **L'offre sportive y est bien plus faible que la moyenne, les équipements moins nombreux** et donc **les distances domicile-lieux de pratique sont importantes** (en dehors de la pratique libre de plein air).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ZRR sont plus nombreux dans les départements situés à l'est, Alpains de la région, soit les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Une attention particulière doit être portée sur ces territoires pour adapter les dispositifs et offrir un accès à la pratique sportive à l'ensemble de la population, en particulier dans le cadre des savoirs fondamentaux (savoir nager, savoir rouler).

Source :

Observatoire des territoires, Classement des communes en zone de revitalisation rurale, 2020
INSEE, Les résultats du recensement de la population, 2020

3.3 La prévention contre les violences

Les problématiques liées aux violences sont transverses à l'ensemble des champs de la société, mais concernent tout particulièrement le sport. Les violences qui s'y expriment se manifestent sous de multiples formes : incivilités, bizutage, violences sexistes et sexuelles, discriminations, radicalisation. A l'inverse, le sport est un champ identifié par les pouvoirs publics comme stratégique pour faire la promotion des valeurs de la République et de la laïcité.

Au cours des dernières années, **la parole s'est considérablement libérée au sujet des violences dans le sport, forçant le cadre législatif à évoluer :**

- Loi n°2018-703 du 3 août 2018 pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Décret du 4 juin 2020 créant une délégation ministérielle dédiée à la lutte contre les violences dans le sport
- Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

L'évaluation des phénomènes de violence dans le sport sont encore très difficile, notamment à cause du problème de recensement qui échappe encore aux autorités. Un des facteurs d'explication du manque de signalement est la lourdeur des démarches suite au signalement. En effet, une triple instruction des dossiers s'opère :

- La **procédure administrative** : des services et agents de l'Etat sont dédiés à l'instruction des dossiers de violence dans le sport, donnant lieu à des décisions administratives.
- La **procédure fédérale** : si certaines fédérations sont encore en train d'opérationnaliser leur plan de prévention, les fédérations agréées ont mis en place des commissions disciplinaires qui peuvent engager des procédures et des sanctions en cas de manquement aux règlements fédéraux.
- La **procédure judiciaire** : instruction par les services du Ministère de la Justice.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les services de la DRAJES ont été confrontés à une nouvelle augmentation significative des procédures administratives liées au traitement des faits de violences avec notamment des signalements qui se sont encore accélérés en 2021. Ainsi, suite aux différents scandales dénoncés dans les médias à partir de janvier 2020 et à la mise en œuvre de la cellule nationale contre les violences dans le sport, les départements ont vu exploser le nombre de dossiers relatifs aux signalement et/ou à la dénonciation de violences sexuelles, physiques ou morales qui ont chaque fois exigé l'ouverture d'enquêtes administratives. Ainsi, ce sont **27 dossiers qui ont fait l'objet d'ouverture d'enquête administrative en 2021 dans le domaine du sport.**

Synthèse sur le sport facteur de cohésion

Forces

- La multiplication des initiatives locales pour attirer de nouveaux bénévoles
- Le bon maillage associatif au sein du territoire
- Une tradition de l'action socio-sportive sur le territoire et notamment dans les Bouches-du-Rhône

Faiblesses

- Un tissu associatif en perte de vitesse
- La professionnalisation inachevée du secteur associatif
- Une difficile pérennisation des moyens humains œuvrant dans le secteur
- La fragilité de certains emplois sportifs

Opportunités

- Une reconnaissance du rôle du sport dans le bien-être des individus
- Une prévention croissante autour des violences dans le sport
- S'appuyer sur des dispositifs de soutien existants dans la perspective d'insertion professionnelle et de montée en compétences, à l'image du compte d'engagement citoyen et du plan d'investissement de compétences
- Développement d'équipements favorisant la mixité et la pratique intergénérationnelle

Menaces

- L'essoufflement du bénévolat dans le sport, notamment autour des fonctions dirigeantes
- Un modèle économique des clubs très dépendant des financements publics
- Un territoire aux multiples disparités socio-économiques

Les enjeux du sport facteur de cohésion

Comment soutenir le renouvellement du modèle associatif ?

Au fondement du modèle fédéral, l'association est un acteur incontournable du sport en France. Afin de rester en phase avec les évolutions sociétales en cours, il semble nécessaire de conduire une réflexion :

- Pour adapter l'offre sportive proposée, en réponse au changement de comportement des pratiquants.
- Pour attirer de nouveaux bénévoles et les impliquer, notamment dans les instances dirigeantes.
- Pour assurer la pérennité financière de la structure, en diversifiant les sources de revenus afin de réduire la dépendance aux financements publics.

Quelle reconnaissance du rôle social du sport ?

Dans de multiples situations, le sport apparaît comme un instrument d'intégration, d'insertion et d'éducation. C'est le cas par exemple :

- Pour la promotion des valeurs de la République et la laïcité, en prévention de la radicalisation, en donnant un rôle actif aux associations via le contrat d'engagement, mais également en formant les professionnels du secteur sur cette thématique.
- Pour former et faire monter en compétences l'ensemble des professionnels et des bénévoles qui interviennent dans le secteur.
- Pour faire de la sensibilisation auprès des différents publics sur des thématiques telles que la protection de l'environnement ou l'égalité femmes-hommes.
- Pour l'intégration de l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur origine sociale ou leur lieu d'habitation, en offrant à tous un espace d'épanouissement personnel.

A ce titre, le sport participe à la cohésion sociale des populations et des territoires. Compte tenu des difficultés d'un certain nombre d'associations sportives, la reconnaissance de leurs actions pourrait se transformer en source d'opportunités.

PARTIE 4 :

Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire

4.1 Le sport de haut niveau

- Provence-Alpes-Côte d'Azur, une terre d'athlètes
- Un réseau d'acteurs dense

4.2 Le sport professionnel

- Une concentration des structures professionnelles

4.3 Les évènements sportifs

- Des évènements sportifs variés mais très localisés sur le territoire
- Le développement du rugby : une stratégie régionale assumée

4.4 Les grands équipements sportifs

4.5 Paris 2024

- La mobilisation des territoires
- L'accueil des épreuves de voile à Marseille

Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire

La politique nationale d'accompagnement du haut niveau a été repensée ces dernières années, d'abord avec la réforme des critères d'accès aux listes des sportifs de haut niveau puis avec la création de l'Agence nationale du Sport en 2019. Cela s'est notamment concrétisé par la mise en place d'une Maison régionale de la Performance dans toutes les régions, dont le but est d'accompagner les athlètes et d'optimiser leurs performances. Parallèlement aux dispositifs nationaux, les collectivités et entreprises locales mettent en place un certain nombre d'outils de soutien aux athlètes, le plus souvent de manière individuelle et peu concertée.

Cette absence de collaboration entre les différents acteurs d'un territoire mobilisés sur le sport de haut niveau se retrouve également au niveau du sport professionnel. En France, on distingue sept disciplines sportives professionnelles : basket, cyclisme, football, handball, hockey sur glace, rugby et volley. Ces clubs participent au développement économique local et à la création d'une identité territoriale. Tout comme les grands événements sportifs, ils constituent un outil de marketing territorial en développant la notoriété et faisant la promotion du savoir-faire local.

Avec France 2023 et Paris 2024, la France va occuper une place particulière ces prochaines années sur la scène sportive mondiale. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur y prendra pleinement part puisqu'elle accueillera sur son territoire des matchs et compétitions lors de ces deux échéances. La notion d'héritage prend une place croissante dans les candidatures, pour donner du sens à l'organisation de grands événements sportifs internationaux, notamment par l'optimisation des retombées économiques, le développement la pratique sportive de masse et la construction et/ou rénovation d'infrastructures (sportives, de transport, d'hébergement) en lien avec ces événements.



4.1 Le sport de haut niveau

4.1.1 La Provence-Alpes-Côte d'Azur, une terre d'athlètes



● 1 358

sportifs de haut niveau en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022

● 80%

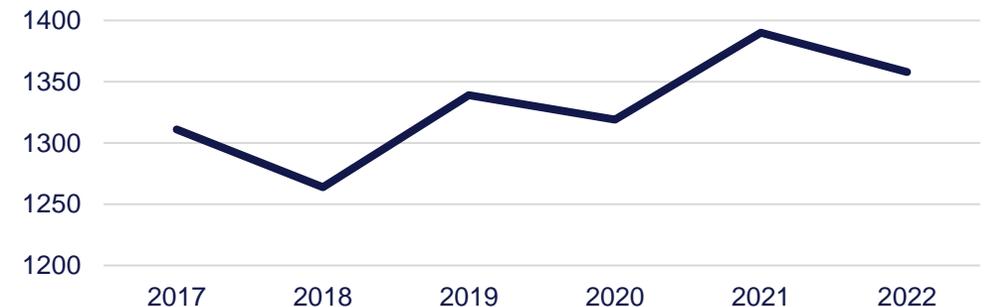
des athlètes listés sont concentrés sur le littoral, principalement autour des métropoles d'Aix-Marseille-Provence et Nice Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît comme une terre propice à l'accueil et au développement des athlètes de haut niveau. Si la région abrite 8% de la population hexagonale, **9,2% des sportifs de haut niveau tricolores sont en effet présents sur le territoire, signe d'une bonne représentation**. L'évolution de ce nombre d'athlètes évoluant au sein de la région s'avère stable ces dernières années, étant passé de 1 311 sportifs inscrits sur liste ministérielle en 2017 à 1 358 en 2022.

Cette inscription sur liste ministérielle des athlètes recouvre des réalités diverses pour ces sportifs présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Environ 350 sportifs de haut niveau de la région s'entraînent en dehors des sites du CREPS et ne bénéficient que partiellement des dispositifs d'aides et d'accompagnement existants. La pluralité des statuts octroyés à ces individus complexifie l'individualisation de l'accompagnement. L'évolution actuelle des structures d'encadrement du haut-niveau doivent toutefois permettre de mieux sérier et personnaliser la réponse aux besoins et attentes des sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, certains freins semblent persistants dans l'accès au haut niveau et à la haute performance. L'aménagement de la scolarité des jeunes athlètes et la valorisation des doubles projets constituent l'un de ces obstacles majeurs dans le projet d'obtention de médailles nationales ou internationales.

Évolution du nombre de sportifs de haut niveau dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources :

DRDJSCS, Diagnostic pour le schéma régional de développement du sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
Ministère des Sports, Liste ministérielle de sportifs

4.1 Le sport de haut niveau

4.1.2. Un réseau d'acteurs dense

● 1 CREPS, 3 sites

Aix-en-Provence, Antibes, Saint-Raphaël Boulouris

● 26 pôles, 7 centres

de formation de Projets de performance fédéraux sur les 85 existants en France en 2019

● 200 à 300

intervenants impliqués dans la préparation, le suivi et l'éducation des sportifs

● 63 structures

labellisées en janvier 2017

● 18 centres

de formation agréés de clubs professionnels en 2017

Outil tout aussi qualitatif que structurant, la région peut s'appuyer sur le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'accueil et le développement des sportifs de haut niveau. Celui-ci comprend **trois sites distinctifs à Aix-en-Provence, Antibes et Saint-Raphaël, possédant chacun leurs spécificités et disciplines de prédilection**. Près de 200 personnes œuvrent au sein de ces structures à l'accompagnement et à l'optimisation des performances des athlètes de haut niveau.

Pour autant, tous les sportifs de haut niveau présents sur le territoire ne sont pas accompagnés par le CREPS. Environ trois quarts d'entre eux évoluent dans des structures liées, ou non, aux Projets de performances fédéraux. Ces structures développent un accompagnement spécifique et distinctif alors que le niveau suivi peut dépendre de la taille de la structure d'accueil et de la tradition d'accueil de sportifs de haut niveau en son sein. La concertation de ces acteurs du haut niveau et l'appui des CREPS en direction de ces structures peut constituer une piste de consolidation de l'écosystème alors que le déploiement de la Maison Régionale de la Performance (MRP) participera à cette recomposition.

LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE

Installée le 1^{er} septembre 2021, la Maison régionale de la Performance (MRP) a pour vocation d'accompagner les athlètes présents sur le territoire et membre du Cercle de la Haute Performance de l'Agence nationale du Sport. La MRP recense, en 2022, **35 athlètes présents au sein du dispositif de l'Agence** mais également des sportifs seniors qui pourraient performer prochainement au niveau international ainsi que des jeunes athlètes à fort potentiel, portant le nombre d'athlètes accompagnés à 120. Une dizaine d'individualités pourraient intégrer ce dispositif chaque année.

4.2 Le sport professionnel

Une concentration des structures professionnelles

Clubs sportifs professionnels dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

	Basket	Football	Handball	Rugby	Volley	Hockey
D1 Masculine	Fos-sur-Mer	Marseille Nice	Aix-en-Provence Istres Saint-Raphaël	Toulon	Cannes Nice	Briançon Gap Nice
D2 Masculine	Antibes		Nice	Aix-en-Provence	Avignon Fréjus Martigues	
D1 Féminine			Nice Plan-de-Cuques Toulon		Cannes Le Cannet Saint-Raphaël Venelle	

Derrière le fort rayonnement de l'Olympique de Marseille, de l'OGC Nice et du RC Toulon, le sport professionnel se structure autour d'une vingtaine de clubs sur le territoire. Le volleyball et le handball bénéficient d'une forte représentation au sein de la région avec respectivement neuf et sept équipes évoluant au niveau professionnel. Il convient de souligner que **ces clubs sont très concentrés géographiquement avec une présence prépondérante au sein des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.**

* Les clubs étudiés sont ceux ayant évolué en D1 et D2 nationale durant la saison 2021-2022.

Carte des clubs sportifs professionnels dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



25

clubs professionnels dans la région

73%

des clubs professionnels sont implantés dans les Bouches du Rhône et les Alpes-Maritimes

4.2 Le sport professionnel

Une concentration des structures professionnelles

Pour des raisons multiples, le sport professionnel est un enjeu pour les territoires :

- Rôle de rayonnement et de visibilité des territoires et des acteurs régionaux, par l'accueil de compétitions de premier plan dans le cas des équipes les plus performantes ;
- Rôle dans la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à une communauté, un groupe, permettant de développer une identité locale forte, comme c'est le cas avec le football à Marseille ou le rugby à Toulon ;
- Effet d'entraînement sur la pratique sportive de la population en suscitant des vocations et en incitant à la pratique sportive.

Pour ces différents apports, les collectivités soutiennent de manière conséquente et variée les clubs professionnels présents sur leur territoire, en particulier les clubs présentant une structuration moindre, soit hors Ligue 1 et Top 14. En contrepartie, ces clubs doivent permettre de véhiculer des valeurs positives et contribuer au rayonnement du territoire.

Un exemple d'initiative départementale

Symbole de rayonnement d'un territoire, **les clubs de haut-niveau présents au sein du Var sont mobilisés dans la sensibilisation aux bienfaits et aux valeurs du sport.** Dans le cadre des Missions d'intérêt général (MIG), le Département organise avec certains clubs varois de sport collectif des ateliers et actions éducatives à destination de jeunes du territoire. Au-delà de renforcer la proximité existante entre les athlètes de haut-niveau et la population locale, ce dispositif vise à favoriser la diffusion et l'appropriation des valeurs inhérentes au sport et donc faire de ce dernier un outil éducatif.

4.3 Les évènements sportifs

4.3.3 Des évènements sportifs variés mais très localisés sur le territoire

S'appuyant sur une multitude d'équipements structurants au rayonnement national voire international, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche une forte tradition d'accueil de grands évènements sportifs**. Cela se traduit par la tenue d'évènements récurrents mais également par l'accueil de grandes manifestations ponctuelles.

La typologie des évènements récurrents accueillis sur le territoire permet de dégager deux constats :

- D'abord, **les manifestations sportives d'ampleur sont concentrées au sein des départements littoraux du territoire** (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var). Seules les courses cyclistes et les disciplines de montagnes semblent déroger à cette réalité.
- Ensuite, **certaines spécificités locales contribuent à l'accueil de ces évènements**, que ce soit les caractéristiques naturelles (Championnats de France et du monde de rafting, Nice Ultiméd, Trail des Calanques, ...), historiques et culturelles (Mondial la Marseillaise à pétanque) ou d'infrastructures (Bol d'Or et GP) du territoire.

La construction de la marina olympique à Marseille, dans la perspective d'accueil des épreuves de voile de Paris 2024, constituera un **outil supplémentaire au service du territoire** dans l'accueil de grandes manifestations. Ce nouvel équipement viendra dans le même temps renforcer la concentration territoriale des infrastructures en capacité d'accueillir des manifestations d'envergure.



4.3 Les évènements sportifs

4.3.3 Des évènements sportifs variés mais très localisés sur le territoire

Exemples d'évènements récurrents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*				
Evènements sportifs	Discipline	Ville	Département	Niveau de compétition
Championnats de France de rafting	Rafting	L'Argentière-la-Bessée	05	National
IronMan Nice	Triathlon	Nice	06	International
Paris-Nice	Cyclisme	Nice	06	International
Nice Ultimed	Maxi-trimarans Ultims	Nice	06	International
Marathon des Alpes-Maritimes	Course à pied	Nice	06	National
Rallye d'Antibes	Automobile	Antibes	06	National
Cannes international	Triathlon	Cannes	06	International
La transvésubienne	Cyclisme - VTT	Valdeblore	06	Européen
Meeting Miramas métropole	Athlétisme	Miramas	13	International
Meeting of Méditerranée	Natation	Marseille	13	International
Iron Man Aix	Triathlon	Aix-en-Provence	13	International
Open 13 Marseille - ATP 250	Tennis	Marseille	13	International
Open du Pays d'Aix CEPAC - Challenge 100	Tennis	Aix-en-Provence	13	International
Mondial La Marseillaise à pétanque	Pétanque	Marseille	13	International
Marseille-Cassis	Course à pied	Marseille	13	International
Trail des Calanques	Course à pied	Marseille	13	Régional
Etapas du Red Bull Crashed Ice	Sport de glisse	Marseille	13	International
Grand Prix automobile de France	Formule 1	Le Castellet	83	International
Le Bol d'Or - Championnat du monde	Moto	Le Castellet	83	International
Le Longines Athina Onassis Horse Show	Equitation	Ramatuelle	83	International
Semaine Olympique Française SOF	Voile	Hyères	83	International
Championnat de France de cyclisme sur piste	Cyclisme	Hyères	83	National

3%

des touristes séjournent dans la région pour assister à une manifestation sportive

* Recensement non exhaustif des évènements et manifestations sportives de la région.

4.3 Les évènements sportifs

Le développement du rugby : une stratégie régionale assumée

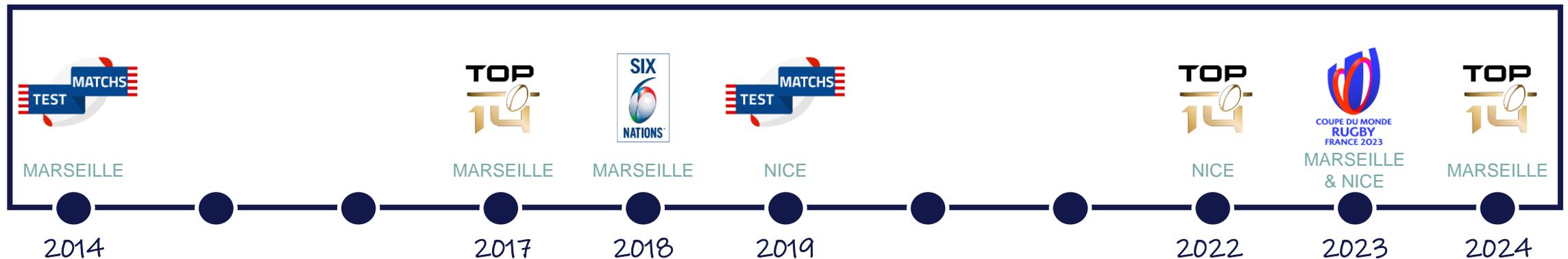
La région a entrepris, depuis plusieurs années, de développer la pratique du rugby en s'appuyant sur l'accueil d'évènements sportifs nationaux et internationaux à Marseille et Nice.

Cette politique remonte à la Coupe du Monde de rugby de 2007, avec l'accueil par la ville de Marseille ville-hôte lors de la compétition et s'est poursuivi avec l'accueil régulier des phases finales de Top 14 et d'évènements.

Désormais, l'accueil de matches lors de la Coupe du Monde 2023 s'inscrit pleinement dans cette perspective. Pour garantir le succès des prochains évènements et leur impact sur la pratique sportive, la Région a mis en place un Plan rugby, à l'image du Plan voile. D'un montant de 4 millions d'euros, il se décline en quatre axes :

- Le soutien au sport fédéral,
- L'investissement dans les installations sportives et les équipements,
- L'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives nationales et internationales,
- La promotion et l'accompagnement du sport de haut niveau.

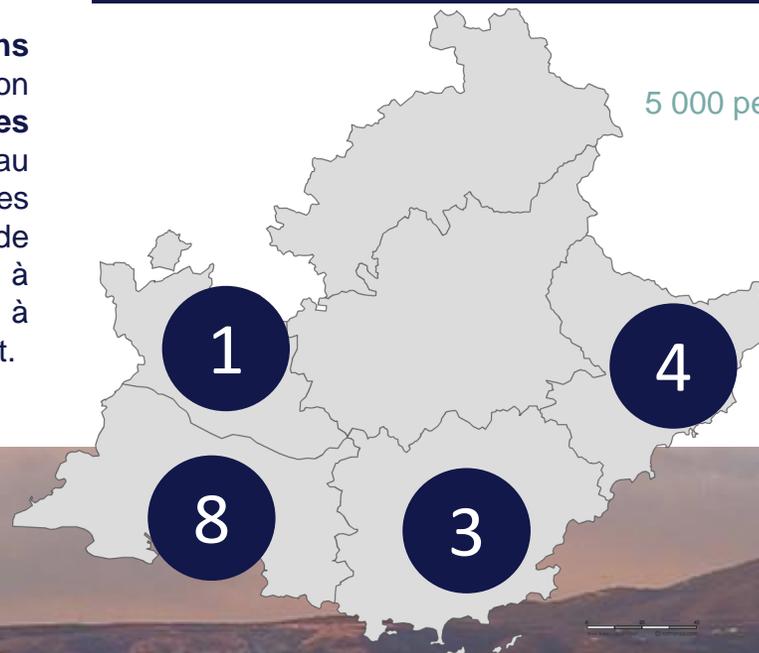
Jusqu'à présent, le Plan rugby de la Région ne s'est pas traduit par une hausse des licenciés auprès de la fédération. Mais le processus d'acculturation de la population est en marche.



4.4 Les grands équipements sportifs

Les grands équipements sportifs sont structurants dans l'offre événementielle d'un territoire. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ils sont concentrés dans les départements littoraux. Ces infrastructures sont mises au service du rayonnement territorial, en accueillant des événements aussi bien sportifs que culturels ou de divertissement. Elles contribuent aussi au dynamisme et à l'identité du territoire, le cas du stade Orange Vélodrome à Marseille étant particulièrement notable sur ce dernier point.

Carte de la répartition des équipements de plus de 5 000 personnes



5 000 personnes dans la région Provence-Alpes Côte d'Azur

16 équipements

d'une capacité supérieure à

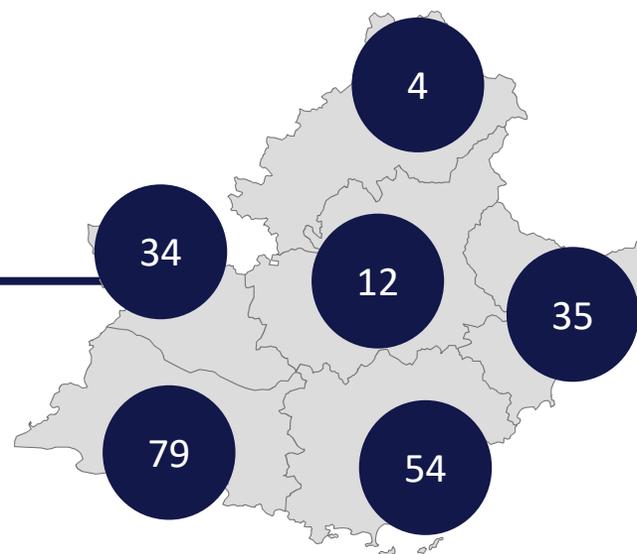
50% des équipements

de la région situés dans les Bouches-du-Rhône

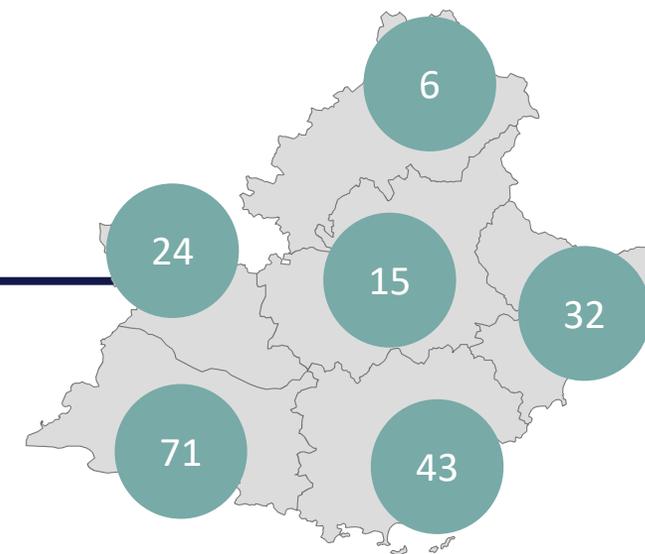
4.5 Paris 2024

4.5.1 La mobilisation des territoires

Carte des labels Terre de Jeux



Carte des labels Génération 2024



Bien que la majorité des épreuves olympiques et paralympiques se dérouleront dans la région francilienne, Paris 2024 souhaite que ces Jeux soient ceux de tous les Français. Différents dispositifs doivent ainsi permettre d'animer et d'activer l'ensemble de l'Hexagone dans cette perspective alors même que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillera les épreuves de voile à Marseille et des rencontres du tournoi de football à Marseille et Nice.

Dans l'objectif de mobiliser l'ensemble des territoires français et afin de renforcer l'héritage des Jeux sur le territoire, Paris 2024 a mis en place plusieurs labels :

- Le label *Terre de Jeux 2024* à destination des collectivités territoriales. **Plus de 220 communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont labellisées, signe d'un important volontarisme territorial ;**
- Le label *Génération 2024* à destination des établissements scolaires et universitaires qui vise et à renforcer les passerelles entre le mouvement sportif et le monde scolaire. **191 établissements ont obtenu le label au sein de la région.**

Le dernier volet, concernant directement les territoires, relève de l'accueil de délégations étrangères en amont des JOP et à travers les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ). **45 sites sportifs de la région ont été référencés au sein du catalogue CPJ de Paris 2024.** La région et ses acteurs seront donc en mesure d'accueillir des athlètes internationaux en vue de leur préparation pour l'échéance olympique et paralympique, ce qui attesterait de la qualité des infrastructures locales et de la capacité d'accueil des acteurs du territoire.

Stade Orange Vélodrome
(Marseille)
Allianz Riviera
(Nice)



Marina de Marseille



4.5 Paris 2024

4.5.2 Les épreuves de voile à Marseille

La Marina olympique de Marseille représentera le principal héritage matériel des JOP 2024 dans la région. D'importants travaux sont réalisés afin de livrer 5 infrastructures, impliquant 7 000m² de bâti et la réorganisation de 17 000m² d'espaces extérieurs. Le montant des investissements est estimé autour de 20 millions d'euros, une large partie étant supportée par les collectivités locales, à l'image des 5 millions d'euros injectés par la Région, signe de leur volontarisme autour de l'échéance de Paris 2024 mais plus largement autour de la pratique et du développement de la voile.

Si le tournoi olympique de 2024 participera amplement au rayonnement du territoire et de ses acteurs, la Marina constituera un outil structurant dans le développement de la pratique au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques. Différentes associations sportives pourront bénéficier de cette infrastructure de pointe au service des pratiquants. Les acteurs territoriaux ont d'ailleurs lancé des plans d'actions afin de développer la pratique des sports nautiques et garantir la pérennité de l'héritage de l'évènement.

Le positionnement autour du haut niveau devrait s'en trouver également renforcé grâce à l'accueil de la compétition olympique sur le site marseillais. L'ensemble des athlètes français sont ainsi réunis sur le pôle Voile de Marseille jusqu'en 2024, favorisant l'échange entre acteurs et pouvant découler sur une montée en compétences. Par ailleurs, la Marina olympique projette d'accueillir de futurs grands évènements au sein de la région. La définition d'une stratégie ambitieuse en la matière doit permettre de rendre cet accueil de compétitions internationales pérenne.

Sources :

Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

LE PLAN VOILE DU CONSEIL RÉGIONAL



- 21 millions € investis sur 7 ans, entre 2017 et 2024
- 4 ambitions :
 - Viser l'excellence sportive
 - Booster l'activité économique de la filière nautique
 - Développer l'offre de formation de la filière du nautisme et de la voile, l'excellence environnementale
 - Valoriser et promouvoir le territoire régional aux plans économique et touristique

LE PLAN VOILE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Plan qui se poursuivra jusqu'en 2024 :

- 159 millions € investis par le Département pour aider les communes à rénover et construire des infrastructures sportives de qualité
- 4 millions € pour réaliser des travaux dans 5 bases nautiques du Département
- Initiation à la pratique de la voile à destination des publics scolaires : plus de 2500 collégiens en ont bénéficié en 2019

Synthèse sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, terre de performances

Forces

- L'attractivité globale du territoire
- Une tradition d'accueil des GESI
- Une terre d'athlètes et de clubs professionnels de premier plan
- La création d'un fonds de dotation destiné aux SHN et impulsé par le CROS

Faiblesses

- Une faible concertation des acteurs sur les politiques de soutien aux sportifs de haut niveau, sport professionnel et GESI
- Une exigence croissante des cahiers des charges techniques pour l'accueil des grands événements
- Une politique d'héritage peu partagée concernant l'accueil des GESI
- Une concentration géographique des événements sportifs organisés
- L'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau

Opportunités

- L'accueil de France 2023 et de Paris 2024
- Le lancement de la Maison Régionale de la Performance et la nouvelle coordination qui en découle
- Optimiser les subventions et les investissements dans l'accueil et l'organisation des GESI

Menaces

- Un risque croissant de non-acceptabilité de la population concernant l'accueil des GESI
- Une disparition d'une partie des dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau après les JOP 2024
- Une dépendance aux subventions publiques des événements accueillis

Les enjeux sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, terre de performances

Comment assurer la pérennité du soutien au sport de haut niveau et au développement du sport professionnel ?

La région se caractérise par la présence de nombreux acteurs sportifs de haut-niveau (athlètes et clubs) qui contribue à son rayonnement. Si plusieurs collectivités s'engagent dans ce domaine, il n'existe pas de stratégie globale à l'échelle régionale.

À l'occasion de l'accueil des prochains GESI, de nombreux dispositifs ont été mis en place sans la garantie qu'ils soient maintenus à la suite de ces événements. Une meilleure coopération des acteurs sur le sujet pourrait conduire à optimiser les dispositifs de soutien tout en réduisant l'incertitude financière pour les sportifs et les clubs concernés.

Un point de vigilance doit être apporté à l'accompagnement des athlètes dans leur double projet et leur reconversion professionnelle. Il semble également important de préciser que ces dispositifs de soutien profitent aujourd'hui en grande majorité aux territoires littoraux, une stratégie régionale concertée dans le cadre de la Conférence régionale du Sport pourrait viser un rééquilibrage.

Pourquoi définir une stratégie d'héritage des grands évènements ?

Grâce à la présence d'infrastructures adaptées à l'accueil des GESI, en particulier avec les stades de Marseille et Nice, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'un fort avantage concurrentiel face à d'autres territoires français.** En partageant une stratégie globale d'accueil des GESI sur le territoire avec l'ensemble des acteurs de la région, il est possible d'envisager :

- Un héritage tangible au niveau des équipements et des infrastructures, que ce soit sportif mais aussi de transport ou d'hébergement.
- Un héritage intangible en contribuant au développement de la pratique sportive de tous et toutes et en profitant à l'attractivité du territoire.
- Une optimisation des retombées économiques, en profitant aux entreprises régionales et contribuant à l'emploi et la montée en compétences des professionnels du secteur.

Une stratégie d'héritage régionale concertée autour des événements sportifs peut contribuer à assurer le soutien de la population à ces événements. Par ailleurs, cette stratégie pourrait positionner la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme un territoire d'accueil du haut niveau, à travers l'accueil de stages de préparation d'athlètes étrangers notamment.

PARTIE 5 :

Une filière au service du développement économique régional

5.1 La filière économique

- Panorama de la filière dans la région
- Une activité développée et structurée : la filière nautique
- L'innovation au service de la filière sport
- Une diversité d'acteurs locaux impliqués autour des GESI

5.2 L'emploi dans la branche sport

- Panorama des emplois dans la région
- La formation des professionnels du secteur

5.3 Le tourisme sportif

- Une région particulièrement attractive
- Des disparités départementales avec un positionnement distinct des territoires

Une filière au service du développement économique régional

Depuis le début des années 2000, les activités économiques du secteur se sont structurées autour d'une branche sport. En 2019, en France, 102 500 salariés ont été recensés dans la branche sport, au sein de près de 23 000 structures, dont 80% d'associations.

À cela s'ajoute 25 000 emplois non-salariés. Plus de la moitié des salariés de la branche ont une mission d'encadrement sportif (56%). **La branche sport est particulièrement dynamique puisque le nombre d'emplois a augmenté de 36% entre 2007 et 2019.** À titre de comparaison, l'emploi salarié dans l'économie française a connu une hausse de 4% sur la même période. Il faut soulever quelques caractéristiques des emplois dans la branche :

- **L'emploi est relativement jeune** puisque 40% des salariés ont moins de 30 ans.
- **L'emploi est souvent précaire**, avec une proportion de CDD plus élevée que la moyenne nationale.
- **La qualification des salariés est supérieure aux emplois en France**, du fait que le métier d'éducateur soit une profession réglementée.

Plusieurs facteurs ont encouragé la structuration de la branche sport. D'une part, **le développement d'une filière touristique qui profite de l'offre sportive locale.** Certains territoires sont, en effet, particulièrement attractifs avec une économie locale quasi-exclusivement tournée vers le tourisme sportif. Les stations de sport d'hiver en sont le meilleur exemple. Mais d'autres espaces naturels offrent des possibilités de développement de l'offre sportive à destination des touristes. De plus en plus de territoires choisissent de baser leur développement économique sur l'offre sportive, générant des besoins pour des encadrants formés.

Un autre facteur de structuration de la branche économique repose sur **la création d'une filière économique sportive** au cours des dernières années. Cela a été encouragé par la création d'espaces d'innovation à l'échelle nationale, avec l'émergence d'incubateurs à l'image du Tremplin ou encore de clusters spécialisés dans certains territoires. **Le défi pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est désormais de s'intégrer pleinement dans cette dynamique d'innovation.**

Source :
CDES, Etude nationale sur les attentes et besoins des acteurs, 2022

5.1 La filière économique

5.1.1 Panorama de la filière dans la région

Les chiffres clés du secteur

LES SERVICES

- 11 460 emplois salariés
- 10 360 établissements
- 2,2 milliards € de chiffre d'affaires
- 1% de croissance annuelle

L'INDUSTRIE

- 520 emplois salariés
- 200 établissements
- 135 millions € de chiffre d'affaires
- 3% de croissance annuelle

LE COMMERCE

- 6 390 emplois salariés
- 1,5 milliard € de chiffre d'affaires
- 8% de croissance annuelle
- 95% de TPE malgré une domination de Décathlon sur le marché

L'économie du sport occupe une place significative dans l'économie régionale. Parmi les 3,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires induits par le secteur dans la région, plus de la moitié est réalisée dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Deux types d'activités émergent particulièrement au sein de ce secteur, représentant près de 80% du chiffre d'affaires de la filière :

- Les activités de commerce et de location : 1,5 milliard €
- La gestion d'installations sportives et clubs de sport : 1,47 milliard €

Poids économique de la filière sport :
3,8 milliards d'euros

La filière économique régionale s'appuie sur certaines spécificités participant amplement à son dynamisme. **La filière nautique constitue l'une des particularités et l'une des forces évidentes de la région en matière d'économie du sport.**

Au-delà de l'activité induite par le nautisme, **la présence de PME et de startups innovantes sur le territoire vient renforcer le potentiel de développement du secteur au même titre que les instituts et plateformes technologiques** qui bénéficient d'une bonne reconnaissance dans le secteur.

La coopération de l'ensemble de ces acteurs et la définition de projets communs doivent favoriser l'émergence de la filière comme moteur de l'économie régionale.

5.1 La filière économique

5.1.2 Une activité développée et structurée : la filière nautique

● **88 millions d'euros**
de chiffre d'affaires pour les activités des clubs et structures marchandes nautiques

● **1/7**
éducateur sportif encadre des activités nautiques dans la région

● **788**
structures marchandes et associatives encadrent les activités nautiques, dont 46% de structures dédiées à la plongée

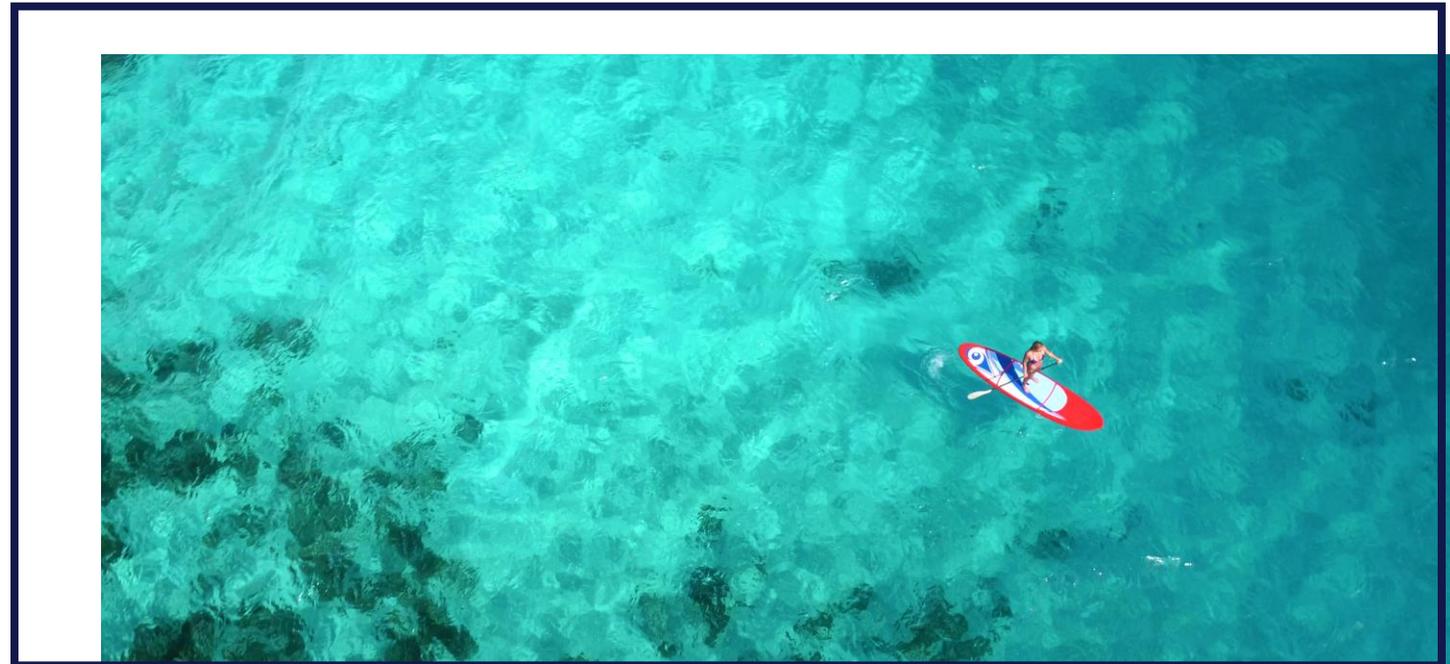
● **2 300**
encadrants professionnels en sports nautiques

Source :

ORM, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le nautisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019

L'importance de la filière nautique est une spécificité propre à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Grâce à ses 1 000 km de littoral, ses lacs (notamment Serre-Ponçon et Sainte-Croix) et son climat propice, **les acteurs régionaux ont amplement développé les activités nautiques**. Une véritable filière économique s'est structurée autour de ces activités sportives, avec près de 800 structures qui les encadrent.

Pour les structures associatives œuvrant dans le secteur, l'un des enjeux réside désormais dans le développement d'une offre pendant les périodes de vacances afin de répondre à la demande touristique. Concernant les structures commerciales, elles doivent pérenniser les emplois et maintenir leurs activités en dehors des périodes de forte activité, notamment pendant l'été.



5.1 La filière économique

5.1.3 L'innovation au service de la filière sport



L'innovation et la recherche peuvent contribuer au développement des activités sportives, qu'elles soient inhérentes au haut niveau ou au développement du sport pour tous. Les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont, pour l'heure, pas créé de structure favorisant les synergies et les collaborations, contrairement aux régions voisines telles que l'Auvergne-Rhône-Alpes avec l'Outdoor Sport Valley ou l'Occitanie avec AD'OCC. Ces clusters favorisent l'accompagnement des entreprises, et en particulier des start up, dans leur développement. Leur création se justifie également par la mise en réseau qu'ils permettent, notamment avec des laboratoires de recherche dans une perspective d'innovation.



La filière sportive régionale dispose toutefois de différents atouts dans la perspective de développement de ses activités. La présence sur le territoire de quatre pôles universitaires (Aix-Marseille, Avignon, Sud Toulon Var, Nice Sophia Antipolis) autour des activités physiques et sportives représente l'un de ces atouts et révèle d'importantes possibilités de développement.



Par ailleurs, la région reste attractive et novatrice dans le secteur sportif, en témoigne les deux exemples suivants :

- **Le pôle d'activité à Signes** : à proximité du circuit du Castellet, plusieurs entreprises du secteur automobile se sont implantées, à l'image d'Oreca, spécialisée dans les voitures de course.
- **La start up MyCoach**, qui œuvre aux côtés des acteurs du sport pour répondre aux enjeux de digitalisation du secteur.



5.1 La filière économique

5.1.4 Une diversité d'acteurs locaux impliqués autour des GESI

Comme évoqué précédemment, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue le lieu d'accueil de nombreux événements sportifs d'envergure. Si la richesse naturelle du territoire contribue à ce dynamisme, la densité du tissu d'acteurs œuvrant dans le domaine n'est pas étrangère à cette tendance croissante d'organisation de manifestations. Hôtellerie, restauration, logistique ou encore tourisme sont autant de secteurs impliqués dans la démarche d'accueil d'événements sportifs qui **participent au rayonnement de la région et de ses acteurs**. La professionnalisation du secteur s'est amplement accrue ces dernières années à mesure que l'organisation de manifestations s'est pérennisée et diversifiée, le besoin en formation s'est ainsi amplifié.

L'accueil de rencontres de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 et d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 confirment la tradition d'accueil de grands événements sportifs dans la région. Si la visibilité du territoire sera certaine à ces occasions, les retombées pour ses acteurs doivent, elles, faire l'objet d'une attention particulière. La concertation et coordination des acteurs locaux doit en effet permettre de multiplier les retombées économiques, touristiques ou encore médiatiques de ces événements. La mise en place d'une démarche commune et concertée apparaît essentielle dans cette perspective.

L'ACTION DE LA RÉGION

Afin de soutenir des emplois en lien avec les événements sportifs, la Région s'est engagée auprès de Campus 2023 pour soutenir la formation des étudiants du secteur. En effet, les étudiants n'ayant pas terminé leur formation au lendemain de la Coupe du monde se verront proposer de poursuivre leur alternance dans une structure en lien avec l'accueil des épreuves de Paris 2024. Par cette initiative, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage en faveur de la professionnalisation des acteurs de l'événementiel sportif, permettant de cultiver un véritable savoir-faire local.



5.2 L'emploi dans la branche sport

5.2.1 Panorama des emplois dans la région

EMPLOIS SECTEUR SPORTIF : 14 000

Activités des associations et des clubs sportifs :	8 000
Enseignement des disciplines sportives :	3 000
Gestion des installations sportives :	2 000
Activités des centres de culture sportive :	300

EMPLOIS AUTRES ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU SPORT : 11 500

Commerce de détail d'articles de sport:	5 000
Téléphériques et remontées mécaniques :	1 800
Autres activités récréatives et de loisirs :	2 500
Autres activités liées au sport :	2 000

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la quatrième région avec le plus d'emplois dans la branche sport et la troisième concernant le nombre d'établissements.

Départements les plus peuplés de la région, **les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentreraient une large part des emplois** (estimation à 60%) et des activités (50% des établissements sportifs de la région y sont implantés).

L'emploi dans la branche sport connaît des spécificités, notamment une forme de précarité de certains emplois. Cela se matérialise en particulier par les professionnels non salariés, ayant un statut libéral. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur en dénombrait près de 6 500 en 2015, soit près de 6% des professionnels libéraux dans la région. **Près de la moitié d'entre eux avaient le statut d'auto-entrepreneur**, avec des écarts très importants d'un département à l'autre. De plus, une majorité d'entre-eux exerçaient en parallèle une activité salariée.

13 200 établissements sportifs dans la région

51% des professionnels libéraux exercent aussi une activité salariée

Chiffres par département des professionnels libéraux des activités sportives

	Nombre de professionnels libéraux	Part des professionnels libéraux ayant un double statut	Part de micro-entrepreneurs parmi les libéraux du secteur
Alpes-de-Haute Provence	483	53%	26%
Hautes-Alpes	1 945	54%	11%
Alpes-Maritimes	1 549	50%	55%
Bouches-du-Rhône	1 170	58%	69%
Var	876	47%	69%
Vaucluse	386	52%	76%

Source :

DRDJSCS, Diagnostic pour le schéma régional de développement du sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019

CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021

ORM, Animation et Sport : deux secteurs en pleine évolution en région, 2019

5.2 L'emploi dans la branche sport

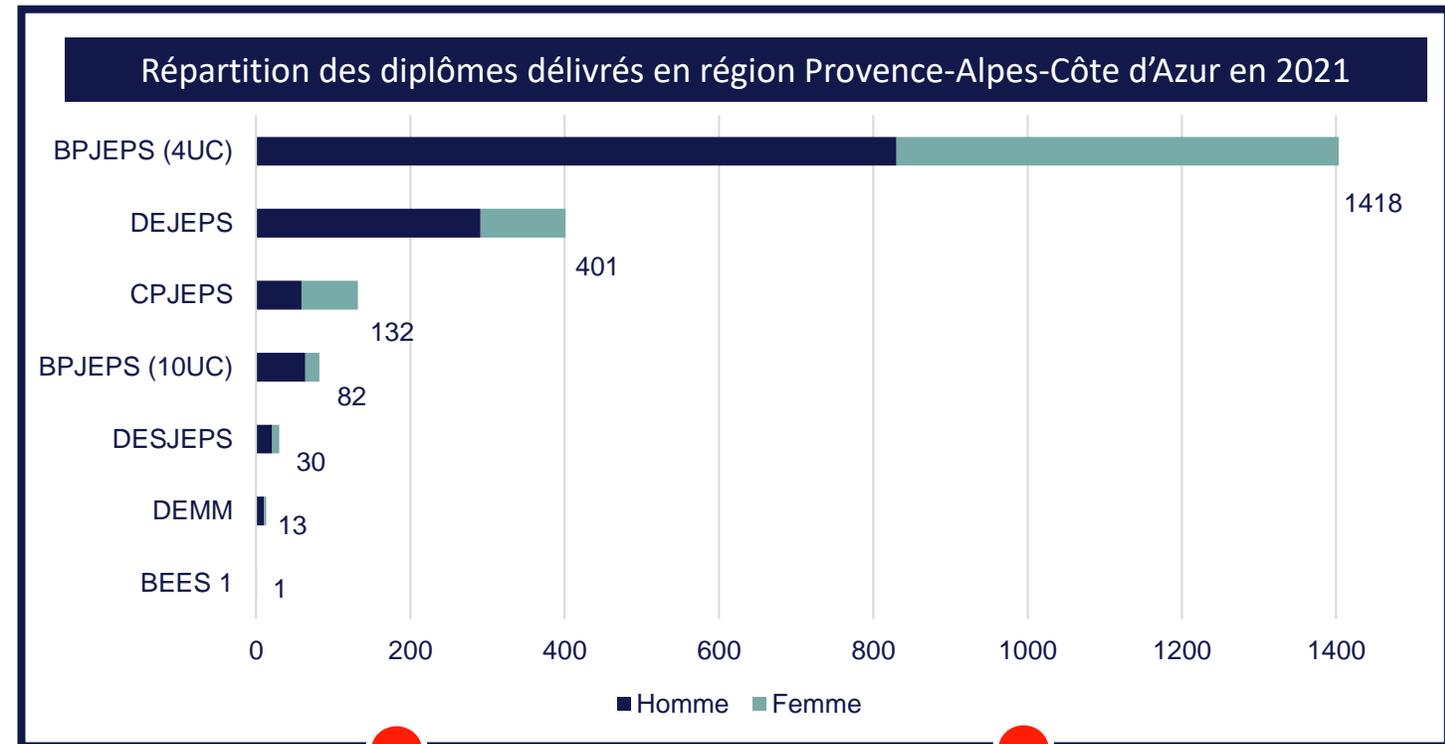
5.2.2 La formation des professionnels du secteur

Les métiers du sport sont spécifiques puisqu'ils correspondent en grande majorité à celui d'éducateur sportif, qui fait partie des professions réglementées. Cela signifie qu'il est obligatoire d'avoir un diplôme spécifique pour exercer. Il existe alors une série de diplômes qui varient en fonction de la discipline et du niveau d'enseignement, le plus répandu étant le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

Il est de la compétence des DRAJES d'assurer le suivi et la délivrance des diplômes et titres professionnels dans le sport. Quelques tendances doivent être soulignées :

- **Une féminisation progressive de la fonction d'éducateur**, avec plus de 40% des diplômes délivrés à des femmes.
- **Une prédominance des BPJEPS dans les diplômes attribués**, représentant près de 70% des diplômes délivrés dans la région en 2021.
- **Un dynamisme régional**, puisque 11% des diplômes délivrés en France le sont dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, alors que moins de 8% de la population nationale y vit.

Source :
Services de la DRAJES, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



11%

des diplômes d'éducateur ont été
délivrés en région Provence-
Alpes-Côte d'Azur en 2021

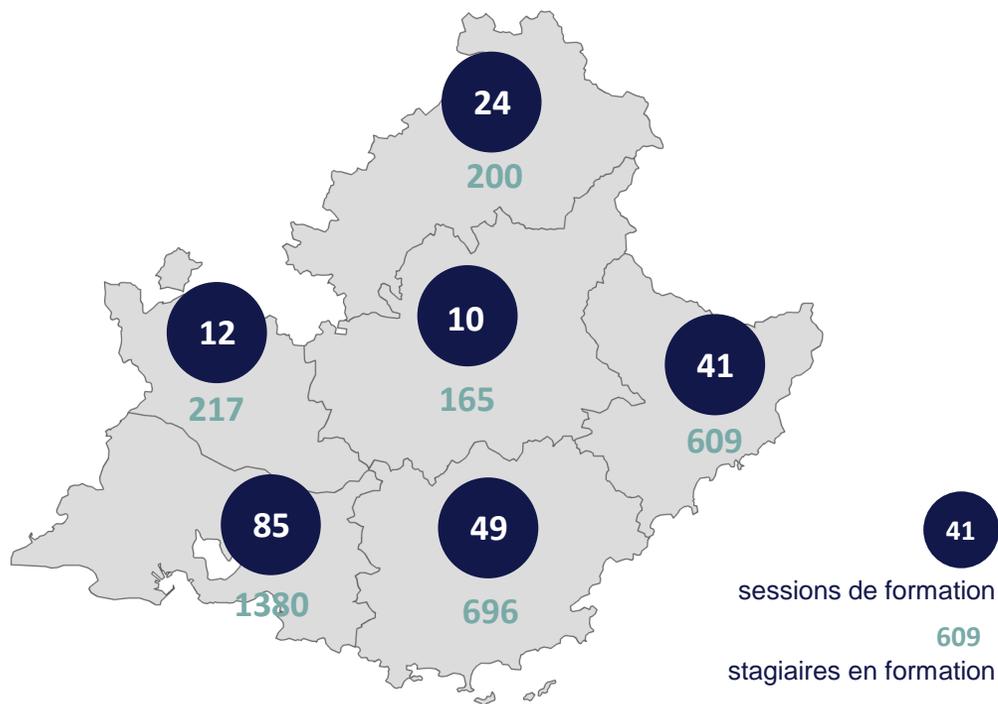
41,5% 58,5%

répartition des diplômes délivrés
suivant le sexe de l'étudiant

5.2 L'emploi dans la branche sport

5.2.2 La formation des professionnels du secteur

Carte de la répartition des sessions de formation et des stagiaires du Ministère des sports (année scolaire 2016-2017)



● 42%

des stagiaires d'un BPJEPS de la région sont dans le département des Bouches-du-Rhône (année scolaire 2016-2017)

Les départements littoraux sont ceux où l'offre de formation pour les diplômés de la branche sport est la plus dense. A l'échelle de la région, ce sont les Bouches-du-Rhône qui prédominent assez largement si l'on étudie le nombre de stagiaires ainsi que le nombre de sessions de formation organisées. Viennent ensuite le Var et les Alpes-Maritimes avec des données équivalentes.

Les acteurs peuvent également s'appuyer sur les quatre universités présentes sur le territoire pour former des acteurs du niveau Bac +3 au niveau Bac +8 avec les départements STAPS associés.

Profils des stagiaires en formation :



Formations du sport :
67% 33%
Âge moyen :
29 ans 30 ans et demi

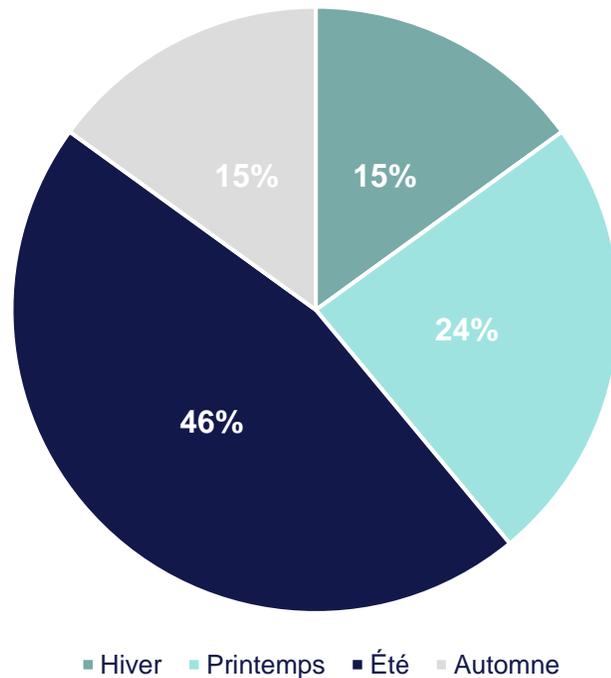
Les inscrits dans un cursus universitaire STAPS dans la région (année scolaire 2016-2017) :

Cursus licence :
3 738
Cursus master :
494
Cursus doctorat :
98

5.3 Le tourisme sportif

5.3.1 Une région particulièrement attractive

Répartition en séjour de la clientèle touristique de la région



La collecte de chiffres récents concernant le tourisme sportif dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est complexe du fait de la crise sanitaire qui a profondément perturbé l'économie en 2020 et 2021. Les données exposées dans cette partie se baseront donc essentiellement sur la période pré-covid.

Grâce notamment à son patrimoine naturel, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a su se démarquer pour devenir particulièrement attractive. De fait, elle se place au **second rang des régions accueillant le plus de visiteurs dans l'Hexagone**, après l'Île-de-France. Le climat tempéré conjugué à la possibilité d'accès à des espaces montagneux, littoraux ou à la campagne jouent un rôle de premier ordre dans cette attractivité historique.

● **42,4 millions**

de nuitées en 2017

● **31 millions**

de visiteurs par an

● **18 milliards €**

de retombées économiques

● **1/2**

des nuitées sont enregistrées sur le littoral en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

● **Plus de 3**

activités sportives pratiquées en moyenne pendant le séjour

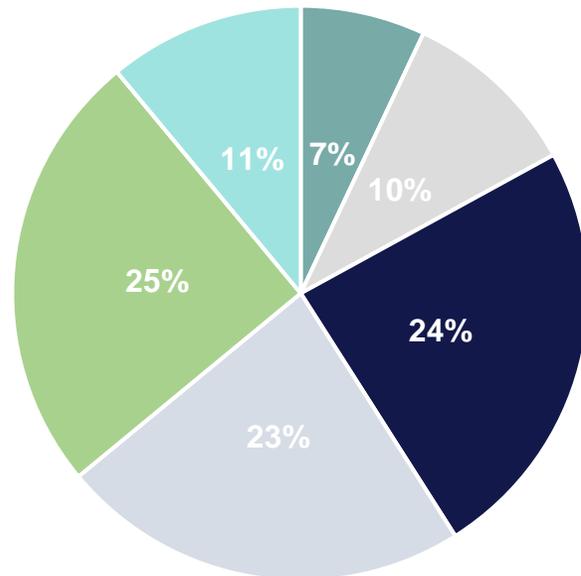
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur profite indéniablement de son littoral pour développer son offre touristique. Toutefois, le tourisme de montagne est également en fort développement. Avant la crise covid, les Alpes du Sud étaient le 2^{ème} massif de France avec 15% des parts de marché des sports d'hiver.

Déjà en développement depuis quelques années, la crise sanitaire a fortement influencé la demande touristique dans les espaces de montagne. La région possède de véritables atouts, avec un climat plus clément que dans les Alpes du Nord, qui permet des séjours dès le printemps et jusqu'à l'automne. Les stations cherchent à développer une offre adaptée qui puisse s'adapter à l'ensemble des saisons, et qui ne soit plus uniquement basée sur les sports d'hiver.

5.3 Le tourisme sportif

5.3.2 Des spécificités départementales avec un positionnement distinct des territoires

Répartition en séjour de la clientèle touristique de la région



■ Alpes-de-Haute-Provence
■ Alpes-Maritimes
■ Var
■ Hautes-Alpes
■ Bouches-du-Rhône
■ Vaucluse

Sources :
DRDJSCS, Diagnostic pour le schéma régional de développement du sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021

Des spécificités régionales sont à identifier dans les dynamiques touristiques régionales :

- **Hautes-Alpes** : **L'attractivité est forte en période hivernale**, avec 23% des nuitées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrées dans le département pendant l'hiver ;
- **Alpes-Maritimes** : **Premier pourvoyeur d'emplois lié au tourisme dans la région**, le tourisme sportif y est particulièrement développé autour de Cannes, Antibes et Mandelieu ;
- **Bouches-du-Rhône** : **Les activités de plongée et de voile y sont répandues**, à la fois pour répondre à la demande touristique mais aussi à la demande de la population ;
- **Var** : **Le département a concentré son activité touristique autour des activités nautiques**, avec des flux touristiques 3 fois plus importants en été qu'en hiver.

Un exemple d'initiative départementale

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence cherche à mettre en valeur son patrimoine par la pratique cycliste, notamment par la mise en place d'itinéraires dédiés. C'est d'ailleurs le 1^{er} département français pour l'itinérance à VTT, avec notamment trois Grandes Traversées labellisées par la Fédération Française de Cyclotourisme : l'Alpes-Provence, la Transverdon et les Chemins du soleil. Le département a également mis en place l'opération cols réservés aux cyclistes, qui consiste à réserver certains itinéraires à la pratique cycliste ponctuellement lors de la saison estivale. Au total, ce sont 200 itinéraires qui sont aménagés dans le département, qui a été le premier à être labellisé Territoire vélo par la FFC.

Synthèse sur le sport au service du développement économique régional

Forces

- L'attractivité globale du territoire
- Une filière touristique structurée
- Une filière nautique spécifique au territoire et distinctive
- Une professionnalisation des acteurs de l'évènementiel sportif
- Un tissu universitaire dense possédant d'importantes capacités de R&D

Faiblesses

- La fragilité de certains emplois sportifs
- La saisonnalité des emplois sportifs liés à l'activité touristique
- L'absence de filière économique structurée autour des entreprises déjà présentes sur le territoire

Opportunités

- Le développement de nouvelles pratiques de plein air pour diversifier l'économie locale
- Un potentiel de développement de clusters dédiés au sport
- L'accueil de GESI et des JOP dans la région qui participeront au développement économique et au rayonnement de la région
- Une demande croissante de tourisme vert et sportif
- La valorisation de disciplines telles que l'escalade et le cyclisme dans le cadre d'une stratégie régionale globale
- Le développement d'activités de montagne sur les quatre saisons
- Présence sur le territoire d'un GEIQ qui contribue au développement de l'emploi et de la compétence
- Structuration et développement de la filière esportive

Menaces

- Un milieu naturel à préserver de la sur-fréquentation
- Le tourisme sportif qui ne bénéficie qu'à certains espaces régionaux, soulignant des disparités entre les territoires
- Un risque d'inertie de la part des acteurs qui ne cherchent pas à se renouveler

Les enjeux du sport au service du développement économique régional

Comment la filière économique du sport peut-elle contribuer au rayonnement du territoire ?

La filière économique régionale du sport s'avère tout aussi dynamique que novatrice et participe à l'attractivité du territoire. Afin de conserver et consolider cette place dans l'activité économique régionale, l'accompagnement et le soutien des jeunes entreprises innovantes et à fort potentiel nécessitent d'être appuyés. Le développement de la filière possède plusieurs spécificités (filiale nautique, sports outdoor) sur lesquelles s'appuyer afin de renforcer sa singularité et d'être en capacité de présenter une offre distinctive d'autres territoires.

L'adaptation de l'offre de ces structures aux besoins des acteurs du territoire est un défi majeur. La capacité de la filière à être agile et à faire évoluer son offre en adéquation avec les parties prenantes territoriales attestera de son efficacité. Cette bonne adaptation doit participer dans le même temps à approfondir la reconnaissance octroyée à l'emploi sportif qui s'avère aujourd'hui encore fragile.

Finalement, l'approfondissement des collaborations existantes avec le sport de haut niveau représente une source d'opportunités pour les différents acteurs du sport. Que ce soit sur la question du matériel et des équipements, de la thématique du financement et de l'accompagnement des carrières ou encore de la reconversion des athlètes, les pistes de collaboration s'avèrent nombreuses et peuvent servir les intérêts respectifs de chacun des acteurs. Une meilleure concertation et coordination contribuerait à identifier des pistes d'actions prioritaires et à renforcer la place de la filière dans le rayonnement du territoire.

Les enjeux du sport au service du développement économique régional

Comment se différencier des autres stratégies régionales touristiques ?

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a structuré son offre de tourisme sportif autour du nautisme, des sports d'hiver et de l'accueil d'évènements sportifs internationaux. Toutefois, cette stratégie semble avoir atteint certaines limites compte tenu :

- **De la contrainte environnementale croissante**, qui oblige les acteurs à repenser l'offre sportive en montagne pour être moins dépendants des sports d'hiver. La sur fréquentation de certains espaces les contraint également à des fermetures saisonnières.
- L'accueil des GESI entraîne une forme de concurrence entre les territoires mais également entre les événements (notamment dans le cadre du soutien public qu'ils peuvent recueillir). Sans une concertation sur le sujet, cela pourrait conduire à **une diminution du nombre d'évènements accueillis** compte tenu des arbitrages financiers que cela nécessite au niveau des collectivités publiques qui les soutiennent.
- **D'une rupture territoriale croissante**, entre les espaces littoraux très attractifs et des espaces ruraux et montagneux avec une offre de tourisme sportif moins structurée.

L'enjeu pour les acteurs de la région est fort, notamment dans un contexte de concurrence croissante avec les régions voisines, l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône Alpes. La région possède de nombreux atouts à faire valoir, notamment autour de la pratique à fort potentiel de développement comme le cyclisme et l'escalade, qui offrent la possibilité de se différencier et aussi une alternative pour désengorger les espaces littoraux déjà saturés.

Comment renforcer la valorisation de la filière et optimiser les retombées de ses initiatives ?

Bien que la filière sportive soit génératrice de nombreux emplois et créatrice de retombées économiques conséquentes, **elle est relativement peu reconnue et soutenue**. La transversalité de l'écosystème sportif, qui agit parfois aux frontières de différents secteurs comme le tourisme, la santé ou encore l'aménagement du territoire, nourrit une forme de méconnaissance. L'observation des activités induites par les acteurs de la filière sportive régionale doit être renforcée et conduire à soutenir leur développement.

L'observation des retombées économiques engendrées par les acteurs sportifs s'avère également nécessaire autour de l'organisation de manifestations sportives. L'évaluation des retombées entourant l'accueil d'évènements est complexe et assez peu généralisée. Une telle évaluation permet pourtant d'identifier des points d'amélioration potentiels et donc d'optimiser les retombées découlant de la tenue de manifestations sportives sur le territoire. Dans ce cadre, l'évaluation des activités générées par les acteurs sportifs représente une piste de développement de la filière.

BIBLIOGRAPHIE

Documents transmis par le groupe projet :

- CCI PACA, La filière sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021
- CPSF, Diagnostic territorial, 2020
- COSMOS, Conséquences économiques et sociales de la crise covid-19, 2021
- Mouvement olympique et sportif région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Projet sportif et territoire 2019-2021, 2019
- DRDJSCS, Diagnostic pour le schéma région de développement du sport en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
- INSEE, Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
- ORM, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le nautisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
- ORM, Animation et Sport : deux secteurs en pleine évolution en région, 2019
- Recherches & Solidarités, Associations en région. Repères et chiffres clés 2021
- Synthèse de la Tournée départementale

Autres documents :

- INJEP, Fiche régionale du sport. Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, 2020
- INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs, 2020
- INSEE, Les résultats du recensement de la population, 2020
- INSEE, Données sur les quartiers politique de la ville (QPV), 2020
- Ministère des Sports, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique, 2020
- Observatoire des territoires, Classement des communes en zone de revitalisation rurale, 2020
- SPORTMAG, décembre 2021
- SRADDET Région Sud, 2018
- WWF, L'impact du dérèglement climatique sur le sport, 2021

Sites internet :

- ANSES
- Conseil département des Hautes-Alpes
- Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Conseil départemental du Var
- Conseil départemental du Vaucluse
- Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère des Sports
- Sites web Terre de Jeux 2024 et Génération 2024

Diagnostic réalisé par
Olbia Conseil

OLBIA

Benjamin CARLIER, Directeur associé benjamincarlier@olbia-conseil.com